

7 - Orientations budgétaires 2013 - Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Depuis 2009 et la généralisation de la crise financière au monde économique, la préparation budgétaire est un exercice sous contrainte pour l'ensemble des organismes publics, et notamment pour les Collectivités Locales.

Si celles-ci sont tenues de voter leur budget en équilibre réel, nous savons bien qu'il n'en est rien pour l'Etat, qui a usé et abusé de cette facilité budgétaire. Il n'est d'ailleurs pas le seul puisque c'est le cas de la majorité des grands pays occidentaux.

La description du paysage économique et financier a pris ces dernières années une place croissante dans la discussion des orientations budgétaires, notamment dans l'appréciation des conséquences à en tirer pour les Collectivités Locales et pour la construction et le pilotage du budget de la Ville.

Le constat que nous faisons début 2013 est le même que celui fait en 2010, 2011 ou 2012. Et il n'est pas propre à la Ville, si l'on en croit les décideurs économiques, les organismes internationaux, les marchés et la Cour des Comptes elle-même. Nous sommes aujourd'hui confrontés aux conséquences de très longues années de laxisme budgétaire (pour simplifier, depuis le premier choc pétrolier, il y a plus de 35 ans), avec des périodes de rémission et des périodes d'accélération très forte des déficits et de l'endettement public (comme sous le précédent quinquennat). **La situation de la zone euro met désormais l'Etat au pied du mur, celui de la nécessité d'un redressement volontariste des comptes publics, la prise de conscience étant aujourd'hui largement partagée.**

Le responsable de cette situation, c'est l'Etat et non pas les Collectivités Locales. Nous l'avons dit et dénoncé depuis le début de ce mandat. Force est de reconnaître que les Collectivités Locales sont d'ailleurs plutôt bien gérées, avec prudence et pragmatisme, sans doute aussi parce qu'elles sont directement confrontées aux réalités de terrain et aux attentes de leurs concitoyens. De crises en redressements économiques, les différents gouvernements n'ont pas su (ou pas voulu par choix idéologique : baisse des impôts, cadeaux fiscaux ciblés par exemple) faire le travail ingrat d'ajuster les dépenses de l'Etat à ses recettes (ou de pratiquer une politique de relance maîtrisée). Et au final, c'est la capacité de notre pays à affronter le contexte international qui est touchée, avec un appauvrissement des plus fragiles et un accroissement du chômage.

Face à cette situation, les Collectivités Locales sont encore une fois en première ligne. Depuis 2007, elles ont successivement été montrées du doigt puis appelées à plus investir, à s'engager davantage en lieu et place de l'Etat, sans moyens supplémentaires. Cette politique de désengagements insidieux, de règles du jeu changeantes et de transferts de charges (sur les ménages par exemple avec la réforme de la taxe professionnelle) a beaucoup fait pour créer un climat de méfiance, peu propice à un dialogue équilibré et constructif entre l'Etat et les territoires. Les associations d'élus et plus récemment le Sénat ont ainsi dénoncé une mise à contribution des Collectivités Locales au redressement des finances publiques qui se ferait sans dialogue et sans contreparties.

Si le temps de l'effort est certes nécessaire, les termes du partage sont à discuter (via la péréquation notamment), la discussion avec l'Etat est à renouer (avec la mise en place d'un Haut Conseil des Territoires), le rôle du Comité des Finances Locales est à réaffirmer. Le nouveau Gouvernement s'y emploie avec l'engagement de l'Etat à construire un nouveau pacte avec les Collectivités et à donner de la lisibilité à ses interventions tout en allégeant les normes. Rappelons que le contexte est extrêmement difficile (jamais les finances publiques n'ont été à ce point dégradées depuis le début de la V^{ème} République).

Face aux incertitudes et aux difficultés de l'avenir, la tentation pourrait être celle du repli. Nous ne nous inscrivons pas dans cette logique. Depuis 2008, la Ville a affiché clairement ses ambitions pour l'Agglomération, avec le Grand Besançon. Nous sommes engagés dans un programme d'investissement ambitieux que la Ville aura rarement connu, une série de chantiers destinés à reconfigurer les espaces publics, à renouveler la capitale régionale, à en renforcer l'attractivité et à soutenir l'emploi. **Les investissements d'avenir seront une nouvelle fois la marque essentielle du projet de budget 2013, inscrit dans la suite logique de la réalisation de notre plan de mandat.**

C'est un choix politique fort qui montre qu'un service public de qualité, une réelle ambition de développement et une gestion rigoureuse sont compatibles. Certes, il faudra poursuivre et accentuer nos efforts dans les années à venir mais c'est aussi ce qu'attendent nos concitoyens. Nous parions aussi sur les atouts de l'Agglomération, avec le souci des personnes en difficultés, qu'il ne s'agit pas d'oublier en période de crise. Le CCAS y travaille. La Ville continuera résolument à l'accompagner et, **en 2013 comme en 2012, nous n'augmenterons pas les taux des taxes communales en matière de foncier et de taxe d'habitation.**

Le rapport de présentation qui vous est proposé s'articule en 3 parties successives :

1^{ère} partie : le contexte économique et financier de la préparation budgétaire.

2^{ème} partie : la politique budgétaire et financière de la Ville.

3^{ème} partie : le projet de Budget Primitif 2013.

I/ Le contexte économique et financier et la préparation budgétaire

1. La situation économique et les perspectives pour 2013

Les éléments qui suivent sont issus de données et d'analyses publiées courant novembre 2012 (sources : INSEE, projet de loi de finances, Direction des Etudes DCL).

A. La conjoncture économique fin 2012

D'après l'INSEE, la situation économique fin 2012 reste préoccupante. Si l'activité devrait avoir progressé aux Etats-Unis et au Japon au deuxième trimestre 2012, elle s'est plutôt ralentie en Europe. L'INSEE évoque «un nouvel accès de faiblesse» en raison de la baisse de la demande intérieure, malgré des situations divergentes : progression de l'activité en Allemagne, stabilité en France, récession en Espagne et en Italie.

Les perspectives de croissance pour les économies avancées sont peu encourageantes, après une dégradation de la situation économique dans le courant de l'été 2012. Pour l'INSEE, l'évolution resterait modeste au second semestre 2012 (+ 0,2 % par trimestre) mais avec des situations encore plus contrastées : croissance de l'économie américaine et du Royaume Uni, mais recul au sein de la zone euro. La prévision économique est très largement dépendante de la capacité des pays membres à se financer. Face à ces tensions, le Conseil Européen des 28 et 29 juin a annoncé un **Pacte en faveur de la Croissance et de l'Emploi**, qui représente une avancée importante. Il a aussi décidé de mettre en place une supervision bancaire unique. Pour sa part, la Banque Centrale Européenne a décidé d'intensifier ses mesures d'intervention, en annonçant le lancement d'un programme de rachats d'obligations souveraines. Cette annonce a eu sur les marchés un effet immédiat, notamment en direction des pays du Sud considérés comme les plus fragiles de la zone euro. Ce signe a aussi permis une détente des marchés et une amélioration des conditions d'emprunt pour les acteurs économiques.

Dans le même temps, confrontés à fortes pressions, la plupart des pays européens ont choisi de s'engager dans des politiques budgétaires restrictives, en mettant en œuvre des programmes de réduction des déficits publics, reposant sur un appel accru aux leviers fiscaux. A titre d'illustration, les mesures annoncées pour 2012 représentent de l'ordre de 3,5 points de PIB en Espagne et de 2,5 points de PIB en Italie. Mécaniquement, dans un contexte de reprise de l'inflation et de hausse du chômage, ces mesures pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages européens. Les écarts de situations entre pays devraient encore s'accroître au sein de la zone euro. L'activité pourrait continuer à progresser en Allemagne (+ 0,1 % à chaque trimestre) grâce à la consommation des ménages. L'Espagne (- 0,6 % puis - 0,8 %) et l'Italie (- 0,4 % puis - 0,4 %) resteraient en récession d'ici fin 2012. Ces deux pays doivent constituer des points de vigilance pour l'Union Européenne et pour la soutenabilité des efforts de redressements nécessaires demandés à leurs populations.

En France, d'après l'INSEE, l'activité resterait stable d'ici à la fin de l'année. Elle l'a été au deuxième trimestre 2012, malgré un repli dans l'industrie manufacturière et avec un léger redressement dans les travaux publics. Les enquêtes de conjoncture de septembre 2012 montrent toutefois un pessimisme très net des chefs d'entreprise. D'une façon générale, l'activité devrait rester étale au troisième trimestre, ainsi qu'au quatrième trimestre. Sur l'année, la croissance serait de 0,2 %.

Dans ce contexte, la dégradation du marché du travail se poursuit. L'emploi dans les secteurs marchands a nettement reculé au deuxième trimestre 2012 (- 22 000). La perte totale d'emplois d'ici à la fin 2012 pourrait être de 67 000 du fait des phénomènes d'inertie liés à la dégradation de la conjoncture économique. L'INSEE estime que le taux de chômage pourrait atteindre 10,6 % au dernier trimestre 2012. Le Gouvernement a confirmé depuis la tendance, l'inversion de la courbe nécessitant pour 2013 des mesures de redressement qui se mettent en place progressivement.

En 2012, l'inflation resterait proche de 2 %, du fait pour l'essentiel de la pression sur le prix de l'énergie (l'inflation sous-jacente restant plus modérée, de l'ordre de + 1,2 % en décembre, contre + 1,3 % en août). Le pouvoir d'achat devrait se replier en 2012. Malgré le soutien apporté aux salaires nominaux (coup de pouce sur le SMIC), l'évolution des salaires réels devrait rester modérée (+ 0,2 % au quatrième trimestre en glissement annuel). La baisse du pouvoir d'achat des ménages pourrait être de - 0,5 % en moyenne annuelle, pénalisé par l'inflation énergétique, la situation économique et les mesures conjoncturelles. L'effort de redressement des finances publiques nécessitera une hausse des prélèvements obligatoires.

L'INSEE estime que la consommation des ménages devrait rester stable grâce à la baisse du taux d'épargne. Les estimations s'établissent à + 0,1 % au troisième trimestre et - 0,1 % au quatrième trimestre pour la consommation. Quant à **l'investissement des entreprises**, il serait en repli d'ici à la fin de l'année. S'il a légèrement progressé au deuxième trimestre (+ 0,6 %), il pourrait baisser sur les deux derniers trimestres (- 0,4 % puis - 0,7 %). On peut noter que depuis plusieurs mois les conditions d'octroi de crédits sont stables en France et que les taux de crédits obtenus par les entreprises sont en baisse. Au niveau international, les perspectives restent peu favorables, ce qui pourrait laisser présager une nouvelle baisse des exportations.

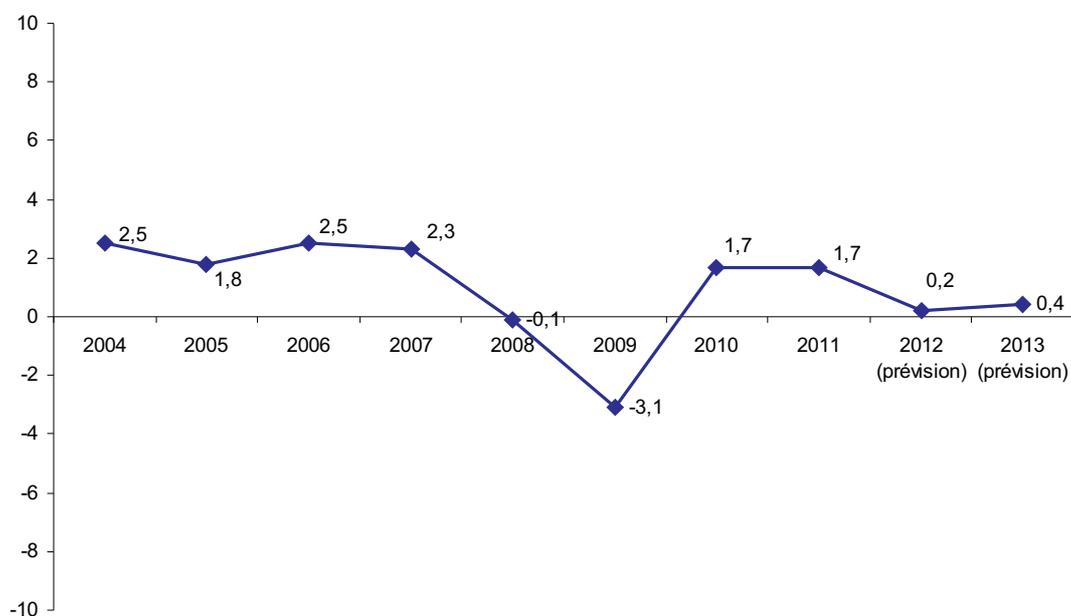
D'une façon générale, la crise paraît bien installée en France en 2012, même si les résultats économiques sont plutôt stables dans un contexte très dégradé. Il reste malgré tout pour les économistes une série d'incertitudes qui portent, au niveau international, sur la possible reprise du commerce mondial en raison d'une amélioration de la performance des pays émergents et, au niveau national, sur le degré de confiance des ménages, la consommation restant pour la France un moteur de croissance essentiel.

B. Les perspectives économiques en 2013

En France, en 2013, la reprise pourrait être modeste, de l'ordre de + 0,4 % si l'on s'appuie sur le Rapport Economique, Social et Financier (RESF), en annexe du projet de loi de finances pour 2013. Il faut noter toutefois que les prévisions des économistes se situent dans une fourchette assez large, de - 0,3 % à + 1,3 %.

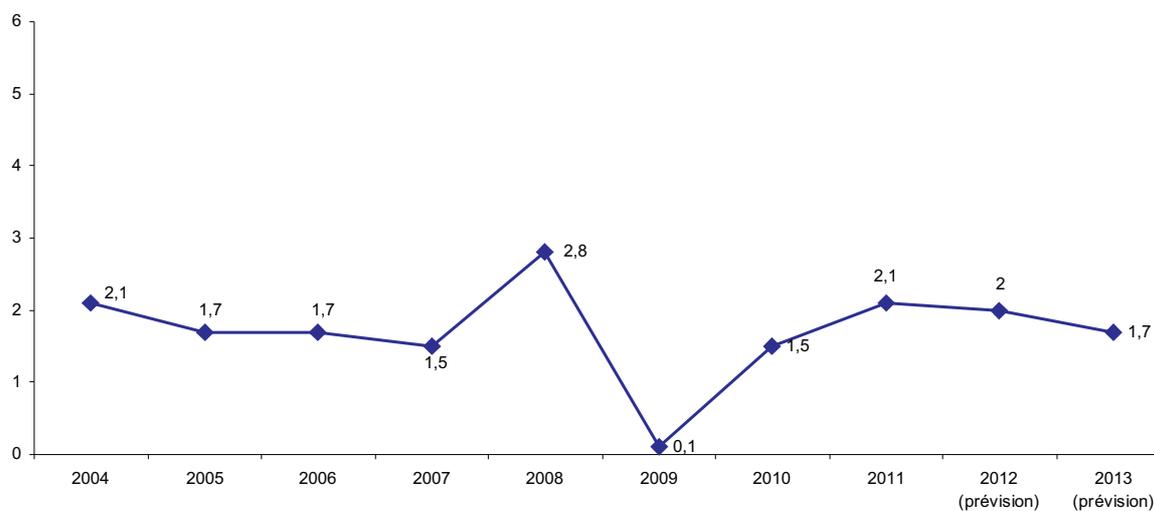
Comme indiqué précédemment, c'est l'illustration de la grande incertitude existant sur les perspectives économiques en cette fin d'année, le scénario privilégié par le RESF reposant sur une progression modeste en 2013 de l'investissement des entreprises et de la consommation des ménages.

Evolution du PIB en % sur 10 ans



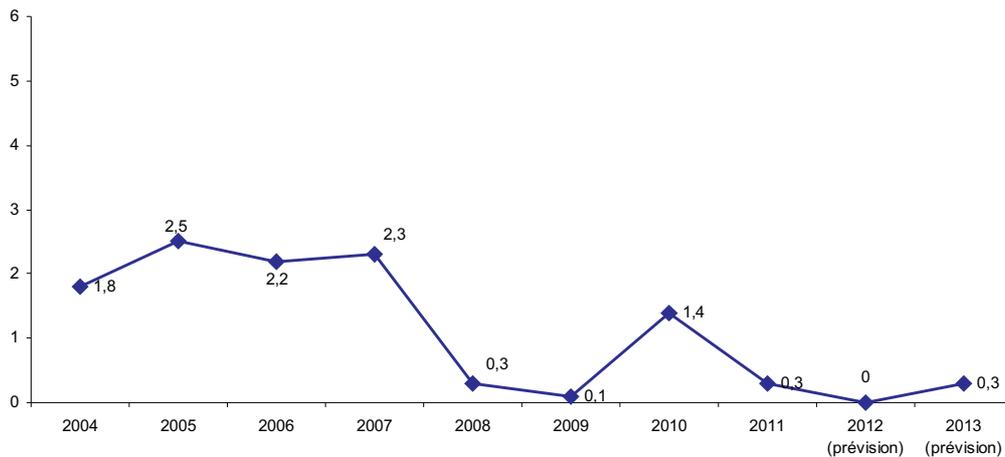
S'agissant de l'inflation, après une estimation à + 2 % en 2012, elle pourrait évoluer un peu plus faiblement en 2013 (+ 1,7 %), en raison d'un léger repli des prix des matières énergétiques et des produits manufacturés. Globalement, l'inflation resterait plutôt stable.

Inflation annuelle moyenne sur 10 ans en %



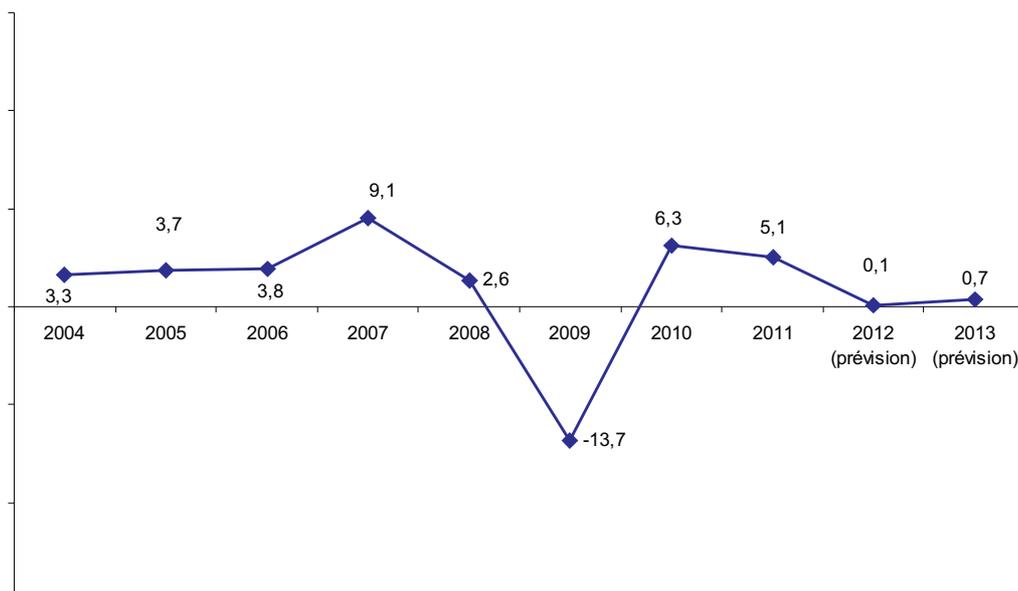
Confirmant des perspectives de croissance prudentes, la consommation des ménages français ne devrait évoluer que faiblement en 2013 (+ 0,3 % après + 0 % en 2012). Ces hypothèses sont construites dans la suite des estimations de 2012, avec la poursuite du repli du taux d'épargne des ménages. Cette faible évolution resterait toutefois insuffisante pour un redressement du pouvoir d'achat dans un contexte où le taux de chômage reste préoccupant.

Evolution du taux de consommation des ménages sur 10 ans en %



Autre moteur de la croissance : l'investissement des entreprises. Après une nette baisse en 2012 (+ 0,1 % après + 5,1 % en 2011), il pourrait connaître une légère reprise en 2013 (+ 0,7 %). Comme pour les autres points, cet élément de prévision dépend assez largement du contexte international, des perspectives de reprise sur les marchés extérieurs, de la capacité exportatrice de la France, comme de l'amélioration des tensions qui pénalisent encore le financement des entreprises.

Evolution en volume de l'investissement productif sur 10 ans en %



Ces deux derniers graphiques sont particulièrement représentatifs des difficultés économiques et de la morosité du contexte actuel. **Le pessimisme des acteurs économiques en fin d'année 2012 ne permet pas d'augurer d'un redressement net et durable à court terme. Plus que jamais le volontarisme des politiques économiques est une nécessité.**

Un élément enfin est à prendre en compte dans ce tableau économique, **l'évolution prévisionnelle des marchés financiers**. La Banque Centrale Européenne a assoupli ses conditions d'intervention. Son taux directeur est à un plus bas historique à 0,75 %. Compte tenu des prévisions de croissance et d'inflation en zone euro, de nouvelles baisses ne sont pas exclues en 2013 et les taux interbancaires devraient rester faibles. En 2013, les investisseurs et les marchés seront attentifs à la qualité de la signature des Etats et aux perspectives économiques dressées par leurs gouvernants. **On peut d'ailleurs se féliciter que les taux des emprunts d'Etat à 10 ans en France aient atteint début décembre un plus bas historique, sous la barre des 2 %.** C'est un signe positif donné par les marchés qui crédibilise les efforts de redressement des finances publiques amorcés par notre pays.

2. Les finances de l'Etat et les comptes publics

A. Situation et perspectives des finances publiques

Les éléments qui suivent sont issus du rapport présenté le 2 juillet 2012 par M. Didier MIGAUD, premier Président de la Cour des Comptes. Ce rapport inclut l'audit demandé par le Premier Ministre en vue d'évaluer la situation des comptes publics et les risques pesant sur la réalisation des grands objectifs de l'Etat pour 2012 et 2013, après le changement de Gouvernement.

Pour la Cour des Comptes, l'engagement de la France dans une trajectoire de retour à l'équilibre de ses comptes publics est essentiel et doit être réalisé sans tarder. La Cour écrit : «selon les prévisions de la Commission Européenne pour 2012 et 2013, le déficit français, en termes nominal et structurel, resterait, à politique inchangée, supérieur à la moyenne des autres pays européens. La divergence des évolutions du déficit et de la dette en France et en Allemagne s'accroîtrait (...). La remise en cause de cette trajectoire et la perte de confiance qu'elle provoquerait auprès de nos partenaires de la zone euro et des créanciers de l'Etat renforcerait la dynamique insoutenable de la dette en relevant pour notre pays les primes de risque et en accentuant la crise des dettes souveraines. Elle limiterait la capacité de la Collectivité nationale à définir ses choix économiques et sociaux et aurait un impact négatif sur l'activité économique. Les risques sont beaucoup plus importants et durables que les efforts négatifs à court terme d'une réduction du déficit sur la croissance».

Pour la Cour des Comptes, les années 2012 et surtout 2013 sont «des années charnières». Il est important de sécuriser le financement de l'action publique et de sortir de la «zone dangereuse» du déficit et de la dette trop élevés. C'est une question de souveraineté, autant que de cohésion entre générations. La Cour rappelle que l'Etat s'est engagé sur un déficit de près de 4,5 % en 2012, de 3 % en 2013, avant un retour à l'équilibre en 2016 ou en 2017.

La Cour souligne que si des efforts ont été réalisés en 2011, ils sont insuffisants pour résorber le retard pris par la France dans le redressement de ses comptes publics. En d'autres termes, la hausse des prélèvements obligatoires décidée par le précédent Gouvernement n'a pas suffi pour couvrir notamment les pertes de recettes. La Cour indique que le déficit structurel (calculé en éliminant la conjoncture économique) se situe à 4 % du PIB, nettement au-dessus de la moyenne des autres pays de la zone euro (3,2 %) et de l'Allemagne (0,8 %). La dette publique continue à s'accroître alors que celle de notre voisin d'outre Rhin diminue. Cette analyse est bien la confirmation que si la crise économique et financière a un réel effet aggravant, les difficultés des finances publiques ont une cause bien plus profonde.

Pour l'année 2012, l'audit de la Cour montre que le respect de l'objectif de déficit public exige des mesures correctives rapides, pour compenser un risque de manque à gagner sur les recettes estimé dans une fourchette de 6 à 10 milliards d'euros en juillet. Ce point est plus important que les éventuels risques de dépassement sur les dépenses. Les moins values de recettes tiennent à des prévisions gouvernementales trop optimistes et à une révision à la baisse des prévisions de croissance.

La Cour indique aussi que la perte de contentieux fiscaux aura des conséquences importantes, au-delà de 2012 (de l'ordre de 7 à 8 milliards d'euros). Elle indique que : «leurs conséquences, pourtant prévisibles, n'ont été que très partiellement prises en compte dans les budgets 2012 et dans le programme de stabilité».

S'agissant de 2013, le rapport de la Cour des Comptes indique que l'effort à réaliser devra être particulièrement important. La Cour écrit : «l'effort structurel nécessaire (...) est plus important que prévu en janvier 2010 lorsque fut pris l'engagement de ramener le déficit à 3 % du PIB en 2013». Pour tenir cet objectif, l'effort à réaliser devrait s'élever à 33 milliards d'euros dans l'hypothèse d'une croissance économique de 1 %. En supposant une répartition à part égale entre économies et recettes nouvelles, ce sont près de 16,5 milliards d'euros d'économies qu'il faudrait réaliser. Cela équivaut à une stabilisation en volume des dépenses de toutes les administrations publiques, «soit une contrainte plus sévère qu'en 2012 où elles devraient progresser de 0,5 % en volume».

Pour la Cour, un effort de cette ampleur ne peut que concerner l'ensemble des acteurs publics et porter sur l'ensemble des dépenses (dépenses de personnel, dépenses d'interventions et d'investissement). «En tirant les leçons des limites de la RGPP», la Cour préconise : un acte III de la décentralisation, une stabilisation de la masse salariale des administrations, une révision/évaluation systématique de l'ensemble des dépenses d'intervention pour dégager des marges de manœuvre, la fixation de priorités dans les investissements publics (lesquels sont majoritairement réalisés par les Collectivités Locales).

L'augmentation des recettes est indispensable pour compléter les économies réalisées. La Cour écrit : «La consolidation budgétaire à mener ne pourra dans l'immédiat éviter un relèvement mesuré des prélèvements obligatoires. Des ressources peuvent être dégagées par un réexamen de la fiscalité dérogatoire, qui a atteint dans notre pays ces dernières années des proportions considérables. Les niches fiscales et les niches sociales, outre les pertes de ressources qu'elles provoquent pour l'Etat et la Sécurité Sociale (environ 70 milliards d'euros dans les deux cas), conduisent à s'interroger sur l'égalité devant l'impôt et les charges publiques et sur leur efficience au regard des objectifs économiques et sociaux qu'elles poursuivent».

C'est donc à un véritable bouleversement, autant qu'à un volontarisme politique effectif qu'incite la Cour des Comptes. Elle confirme en cela ses précédents travaux et la nécessité d'une prise de conscience des décideurs publics. Tels sont les enjeux graves auxquels est confronté le nouveau Gouvernement depuis 2012. Car, comme l'indique enfin la Cour : «les efforts devront être prolongés au-delà de 2013 pour assurer le retour à l'équilibre en 2016 ou 2017».

B. Les comptes locaux

Dans un tel contexte, quelle est **la situation des comptes locaux ?**

Elle reste plutôt satisfaisante, marquée par une grande prudence, les élus locaux cherchant à anticiper les difficultés actuelles. C'est sans doute dû à l'application de «la règle d'or» aux budgets locaux, mais aussi à la prévoyance des élus qui voient déjà depuis plusieurs années leurs dépenses augmenter en période de crise et leurs ressources baisser régulièrement (désengagements de l'Etat, effets de la conjoncture économique).

C'est ce que montre le baromètre financier 2012 des Maires et des Président d'EPCI, réalisé par l'Institut CSA pour le compte de l'Association des Maires de France et de la Caisse d'Epargne. Il confirme les incertitudes des élus locaux sur leurs marges de manœuvre financières, qui comme les difficultés d'accès au crédit, pèsent sur les intentions d'investissement, en baisse depuis 2010. **Maîtriser l'évolution des charges, améliorer la prévisibilité des recettes, développer les mécanismes de péréquation, telles sont les priorités 2013 pour les Maires et les Présidents des EPCI.**

Deux ans avant les prochaines élections municipales et dans un contexte de hausse des impôts, la stabilisation de la pression fiscale est devenue l'objectif prioritaire des Maires et Présidents d'intercommunalités (respectivement pour 55 % et pour 60 %). Seuls 30 % des Maires ont l'intention d'emprunter plus en 2013. Interrogés sur l'emploi qu'ils feront en priorité de leur épargne en 2013, les Maires souhaitent à 46 % la mettre en réserve pour conforter leur autofinancement et seulement 15 % investir davantage. Mais, dans le même temps, les élus locaux sont sensibles au rôle moteur de l'investissement public local. Interrogés sur le rôle des Collectivités Locales dans le financement des investissements publics, ils privilégient la solidarité au sein du bloc local et insistent sur la nécessité de ne pas réduire l'effort de ces dernières années.

Ce souhait se heurte à **la réalité des budgets locaux** et inquiète la Fédération Nationale des Travaux Publics qui indique que les anticipations des Collectivités Locales restent négatives et que **la baisse d'activité pourrait atteindre 2,5 % en volume en 2013**. Son Président déclarait début décembre : «Nous anticipons une baisse sur les investissements de la demande des Communes et des Intercommunalités, le gel des dotations de l'Etat se cumule avec un financement bancaire plus cher. Quant aux Régions et surtout aux Départements affectés par le repli attendu des droits de mutation, la baisse sera de 7 à 8 %». Rapporté aux éléments de contexte économique évoqués ci-avant, **le risque qui pèse sur l'activité économique et donc sur l'emploi n'est pas négligeable**.

Le Gouvernement est conscient de cette situation. C'est pourquoi en 2013 les dotations de l'Etat ne baisseront pas, mais seront seulement gelées comme en 2012. Et sera ouvert le grand chantier des relations avec les Collectivités Locales, pour construire une nouvelle étape de la décentralisation et permettre aux Collectivités de disposer de plus de lisibilité sur leurs budgets futurs.

En 2012, le rapport annuel de l'Observatoire des Finances Locales permet de dresser un premier tableau de la situation budgétaire (même si l'approche est encore imparfaite, l'exercice n'étant pas clos à la date de rédaction du rapport). Il indique que les Collectivités en 2012 semblent avoir préparé leur budget «en tenant compte des contraintes sur les ressources, notamment le gel du montant des concours financiers de l'Etat comme en 2011, des perspectives d'évolution limitée des impôts économiques, liées à la faiblesse des prévisions de croissance, mais également de la recomposition inachevée des modalités d'accès à l'emprunt, en particulier du financement bancaire». Le rapport pointe un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec la volonté de reconstituer des marges d'autofinancement. Il met aussi en évidence des politiques d'investissement différentes : plutôt à la hausse pour les communes, en légère hausse pour les Régions et en diminution sensible pour les Départements.

Pour le bloc communal, l'enjeu majeur pour 2012 et pour les années suivantes est celui de la péréquation et de la montée en charge progressive du dispositif du FPIC. Le bloc communal conserve un certain pouvoir de taux et des recettes plutôt diversifiées. Il peut donc soutenir son effort d'investissement. La situation reste malgré tout très différente par strates et par niveau de Collectivités (avec un emprunt plus coûteux, alors que l'évolution des dotations de l'Etat est bloquée et que le levier fiscal reste incertain). Le rapport envisage toutefois une reprise de l'investissement après 3 années de baisse (même si d'autres observateurs doutent de la réalisation en 2012 et 2013 des effets du classique cycle électoral). Le besoin d'emprunt est plutôt en baisse pour les Communes, la situation est inversée pour les groupements.

L'Observatoire des Finances Locales est plus pessimiste s'agissant des Départements et des Régions. Pour les Départements, il souligne le risque d'explosion des dépenses sociales, alors que les ressources fiscales 2012 s'annoncent moins dynamiques compte tenu de la situation du marché immobilier. Après un redressement ces dernières années, la capacité d'autofinancement des Départements devrait seulement se stabiliser. Leur niveau d'endettement devrait progresser faiblement et leurs dépenses d'investissement baisser pour la troisième année consécutive. Quant aux Régions, les premiers éléments connus mettent en évidence une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une stabilisation du taux d'épargne. Leur politique d'investissement en légère reprise va amener à un fort besoin d'emprunt, alors que leurs marges de manœuvre apparaissent très limitées.

L'essentiel de ces analyses reposant sur des budgets primitifs, il conviendra de se pencher sur les réalisations effectives décrites dans les futurs comptes administratifs, lesquels pourraient être plus en retrait que les prévisions initiales.

3. La politique gouvernementale et le projet de loi de finances pour 2013

A la date de rédaction de ce rapport, le projet de loi de finances n'est pas encore voté par le Parlement. La présentation qui suit ne tient donc pas compte de l'intégralité des débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat, mais présente les grandes lignes du projet présenté par le Gouvernement.

A. La stratégie de redressement des comptes publics

Comme le précise l'exposé général des motifs du projet de loi de finances : il s'agit du **«premier budget de la nouvelle législature, (qui) marque un tournant dans la politique fiscale et budgétaire de notre pays**. Déclinant le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017, il est porteur de **près de 25,8 milliards d'euros de mesures destinées à atteindre l'objectif de 3 % de déficit public en 2013**, tel que le Président de la République s'y est engagé devant les Français et nos partenaires européens (...). Ce budget, solidaire et responsable, assure ainsi le redressement des comptes publics dans la justice, en dégageant **un effort sans précédent**, réparti équitablement entre recettes supplémentaires (15,8 milliards d'euros) et économies en dépenses (10 milliards d'euros), tout en préservant la croissance et le pouvoir d'achat de nos concitoyens les plus modestes. Enfin, ce projet de loi de finances s'inscrit dans le mouvement de rénovation de la gouvernance des finances publiques».

C'est donc un budget courageux, construit à un moment où l'effort commun est devenu incontournable.

Les orientations retenues pour les finances publiques sont en cohérence avec la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2012-2017 et s'inscrivent dans une stratégie qui passe, à partir de 2014 par la réduction de la dette publique.

La stratégie annoncée par le Premier Ministre et défendue par le Président de la République rejoint les préconisations fortes de la Cour des Comptes. Elle repose sur un effort budgétaire, partagé entre la recherche de recettes supplémentaires (sur les plus grandes entreprises et dans une moindre mesure auprès des ménages) et sur la mise en œuvre d'un programme d'économies. Comme le demandait la Cour des Comptes, cet effort de redressement sera partagé entre les différents Ministères, les Collectivités Locales et les Administrations Sociales.

En 2013, il est prévu que les dépenses de l'Etat (hors charge de la dette et pensions) soient stabilisées en valeur. Pour les administrations publiques locales, le gel en valeur des concours de l'Etat sera reconduit en 2013. Au total, la dépense publique n'augmentera que de + 0,5 % globalement. La part de la dépense publique dans le PIB devra être stabilisée entre 2012 et 2013 (à hauteur de 56,3 %), puis décroître. **En 2012, l'objectif sera de limiter le déficit public à 4,5 points du PIB, ce qui n'était pas acquis en juillet dernier.** L'enjeu est bien de revenir à 3 % de déficit public l'année suivante (la limite fixée par le critère de Maastricht). C'est pour cette raison essentielle que la stratégie inscrite dans le projet de loi de finances s'impose au pays, avec le risque en cas de dérapage des comptes publics d'avoir à supporter en plus un accroissement du coût de la dette.

Déficit public au sens de Maastricht

En % du PIB	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total administrations publiques	- 4,5	- 3,0	- 2,2	- 1,3	- 0,6	- 0,3
Administrations publiques centrales	- 3,9	- 2,7	- 2,1	- 1,6	- 1,2	- 1,1
Administrations de sécurité sociale	- 0,5	- 0,2	0	0,3	0,6	0,8
Administrations publiques locales	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0	0,1	0,1

La dette publique est en effet une contrainte que subit l'ensemble des pays de la zone euro. Elle est le résultat des déficits publics antérieurs. **Pour l'ensemble des administrations publiques, la dette au sens de Maastricht augmente de 89,9 % du PIB en 2012 à 91,3 % du PIB en 2013.** Pour rappel, en 2011, la dette des administrations publiques locales atteignait 8,3 % du PIB et ne représentait qu'environ 10 % de la dette publique.

Le projet de loi de finances et la stratégie sur laquelle il s'appuie s'inscrivent pleinement **dans le cadre des engagements de la France en matière européenne** avec :

. La prise en compte dans les lois de programmation d'une trajectoire de redressement du solde structurel.

. La mise en place d'un Haut Conseil des Finances Publiques chargé de donner un avis sur les prévisions macroéconomiques et sur la cohérence des lois de finances annuelles avec la loi de programmation.

. L'inscription dans les lois de programmation des finances publiques d'un mécanisme de corrections, qui permettra d'interpeller le Gouvernement en cas d'écarts significatifs.

C'est donc un dispositif global qui est mis en œuvre, les Collectivités Locales comme l'ensemble des autres acteurs économiques étant mis à contribution. **A échéance 2017 :**

. La dépense publique devrait progresser de 0,7 % en volume et par an et son poids dans le PIB se réduire de 2,7 points (de 56,3 % du PIB en 2012 à 53,6 % en 2017).

. La réduction du déficit public de 4,2 points sur 2012-2017 serait principalement liée aux évolutions du solde de l'Etat. Les Administrations de Sécurité Sociale verraient leur solde passer d'un déficit de 0,5 point du PIB en 2012 à un excédent de 0,8 point en 2017. Les administrations publiques locales atteindraient l'équilibre en 2015, puis contribueraient positivement au solde du PIB.

. Après un maximum de 91,3 % du PIB en 2013, la dette publique devrait progressivement décroître à 90,5 % du PIB en 2014, puis 82,9 % en 2017.

. Les prélèvements obligatoires devraient fortement décélérer à partir de 2014.

L'enjeu est d'importance, comme le soulignait le Premier Ministre, courant décembre : « il n'est pas acceptable que le premier budget de la France soit le remboursement des intérêts de la dette (...). Nous avons décidé de réagir. Pouvons-nous le faire ? Oui, nous le pouvons (...). [Et comme] la croissance est trop faible, nous avons un triple défi : réduire la dette, investir dans les dépenses d'avenir et s'engager dans des réformes de structures ».

B. Les termes du projet de loi de finances 2013 et de la loi de finances rectificative pour 2012

B1 : Le projet de loi de finances 2013

Le projet de loi de finances 2013 étant particulièrement discuté entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, les dispositions ci-après sont susceptibles d'être fortement modifiées d'ici à l'adoption de la version définitive. Celle-ci ne sera connue qu'à la fin du mois de décembre (après la rédaction du rapport de présentation des Orientations Budgétaires). D'ores et déjà, un certain nombre de dispositions concernent plus particulièrement les communes et leurs groupements.

→ Revalorisation des valeurs locatives cadastrales

Les Députés proposent de fixer à 1,8 % la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, proche de l'inflation prévisionnelle.

→ Evolution des dotations de l'Etat

En 2013, les principales dotations de l'Etat resteront gelées en valeur. Le projet de loi de programmation des finances publiques prévoit une réduction de 750 M€ en 2014, puis en 2015, de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat. Depuis le dépôt du projet de loi de finances, **un effort supplémentaire** a été évoqué par le Gouvernement pour contribuer au redressement de la compétitivité de la France dans le cadre d'un effort national.

Au sein de l'enveloppe normée, la dotation globale de fonctionnement devrait progresser de 115 M€. Avant décision du Comité des Finances Locales début 2013, la DSUCS pourrait augmenter de 120 M€ et la DSR de 78 M€, l'objectif étant de doubler l'effort de péréquation par rapport à l'année précédente. La DNP pourrait progresser de 10 M€.

Comme les années antérieures, les compensations fiscales versées par l'Etat constitueront la variable d'ajustement pour les dotations sous enveloppe. On peut donc s'attendre à une nouvelle forte baisse de l'ordre de - 13,6 %. Pour financer l'accroissement de la péréquation, les évolutions démographiques intégrées à la DGF et la montée en puissance de la coopération intercommunale, il est prévu non seulement de diminuer les allocations compensatrices, mais aussi la dotation «compensation part salaires» de la DGF et la dotation «complément de garantie» de la DGF (pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant constaté au niveau national).

→ Précisions sur les modes de calcul pris en compte dans le calcul des dotations

Il est précisé que les bases de cotisations foncières des entreprises ne seront pas prises en compte dans le calcul du potentiel fiscal d'une commune membre d'une communauté à fiscalité professionnelle unique.

→ Modifications apportées au FPIC

Le projet de loi de finances prévoit un certain nombre d'ajustements s'agissant du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), mais il ne revient ni sur le calendrier, ni sur le rythme de la montée en charge progressive du fonds (ce point a depuis fait l'objet de longs débats au Parlement).

La règle de déclenchement du Fonds resterait identique (un potentiel financier agrégé par habitant supérieur à 90 % de la moyenne nationale), mais le calcul serait modifié, avec l'ajout d'un nouveau critère, celui du revenu. L'indice synthétique reposerait à hauteur de 80 % sur l'écart relatif au potentiel financier agrégé par habitant et pour 20 % sur l'écart relatif de revenu. L'objectif est de compléter les critères de ressources par des critères de charges, pour corriger certaines incohérences introduites par le FPIC et amenant à prélever des territoires considérés comme riches, mais aux populations modestes. Le montant

du prélèvement serait par ailleurs plafonné à hauteur de 11 % (et non plus 10 %) des ressources fiscales perçues l'année de répartition des fonds.

On peut rappeler qu'en 2012, pour la première année, le Grand Besançon aura fait partie des bénéficiaires du dispositif. Le projet de loi de finances modifie par ailleurs les règles de répartition interne, en prenant en compte le coefficient d'intégration fiscale.

B2 : Le projet de loi de finances rectificative pour 2012

Les dispositions les plus significatives inscrites dans le projet de loi de finances rectificative pour 2012 sont les suivantes :

→ Modification du taux de remboursement du FCTVA

La disposition votée dans le cadre de la première loi de finances rectificative de l'année 2012 est abrogée, du fait de l'abrogation de la hausse de 1,6 point du taux normal de TVA décidée par le précédent Gouvernement. Le taux de remboursement du FCTVA reste donc fixé à 15,482 %.

→ Rétablissement du taux plafond de cotisation au CNFPT

La première loi de finances rectificative de 2011 avait prévu l'abaissement du taux de cotisation versée par les Collectivités Locales au CNFPT de 1 à 0,9 % de leur masse salariale, pour les exercices 2012 et 2013, au motif des résultats excédentaires de l'établissement public national. La loi de finances rectificative rétablit le taux plafond à 1 % dès le 1^{er} janvier 2013.

→ Révision des valeurs locatives

Le principe de la révision des valeurs locatives foncières pour les locaux professionnels avait été fixé par la loi de finances rectificative de 2010. Un rapport a été remis au Parlement en janvier 2012. **La mise en œuvre de la révision sera décalée d'une année : généralisation du dispositif engagé en 2013, évaluation en 2014 et application de la réforme en 2015.** L'article 37 du projet de loi de finances rectificative apporte quelques précisions sur la mise en œuvre de la réforme : périmètre des locaux concernés, mise en place de coefficients de neutralisation, institution d'un lissage de 5 années pour tenir compte des écarts et faciliter le déploiement de la réforme. Des Commissions Départementales seront mises en place. A ce stade, les taxes ménages ne sont pas concernées par la mise en œuvre de la réforme.

II/ La politique budgétaire et financière de la Ville

1. Le cadre pluriannuel

A. Une stratégie assumée sur le mandat

La stratégie budgétaire de la Ville est clairement affichée depuis 2008 et nous nous y tenons. Les valeurs qui guident notre action sont notamment celles de la solidarité et de la responsabilité. Ces valeurs guident l'ensemble des interventions et des projets de la Ville, dans toutes les politiques publiques ; nous y reviendrons plus en détail dans la troisième partie. Mais elles s'appliquent aussi à la gestion des finances communales. Plus que jamais dans une période de crise majeure, les collectivités ont des devoirs : le devoir de mettre en œuvre une ambition au service des Bisontins, d'assurer un service public optimal pour tous et dans tous les quartiers, de garantir le développement économique et social, de promouvoir l'attractivité de notre territoire. Il s'agit dès lors de se donner les moyens de mettre en œuvre ces actions, tout en préservant durablement la situation financière de la Ville. Là, réside notre responsabilité : prendre en compte les besoins accrus des citoyens, la nécessaire solidarité territoriale et nationale, dans le cadre des possibilités d'interventions qui sont les nôtres, avec les leviers que nous possédons, sans déroger aux limites financières que nous nous sommes fixées.

La stratégie choisie permet d'optimiser l'investissement, porteur d'emploi et de dynamisme économique, en privilégiant une gestion efficiente et en maîtrisant les charges de fonctionnement (notamment les dépenses de personnel).

Elle implique de respecter **trois valeurs limites** :

- . une capacité de désendettement réalisée inférieure à 8 ans en fin de mandat
- . une baisse limitée de l'épargne brute, qui doit rester supérieure à 20 M€/ an
- . une évolution des taux d'imposition communaux limitée au maximum à celle de l'inflation

Ces bornes permettent, grâce à des outils de prospective, mais aussi d'évaluation, **un cadrage de notre gestion budgétaire pluriannuelle**. Comme nous nous y sommes engagés et comme nous nous y engageons dans Grand Besançon 2030, **elles garantissent la faisabilité de notre projet**. Et parallèlement, elles permettent d'assurer durablement, et en toute transparence, la sécurité financière de la Ville, en préservant le pouvoir d'achat des citoyens d'aujourd'hui, sans pour autant reporter une charge trop lourde sur ceux de demain.

En 2013, nous confirmerons le cap, quitte à ajuster certaines lignes du PPI ou à encourager certains redéploiements prévus, pour suivre la montée en charge du plan de mandat.

Le maintien du cadre budgétaire ne se fait pas sans **efforts volontaristes** : évolution des dépenses de personnel limitée à 2 % par an à périmètre constant, maîtrise de la croissance des dépenses d'exploitation pour rester proche de l'inflation, régulation du fonds de roulement, optimisation des recettes pour mobiliser l'emprunt de façon mesurée.

Le rapport de la Cour des Comptes déjà évoqué souligne que l'ensemble des administrations publiques ont un devoir de modération et doivent à ce titre être associées aux efforts de redressement des finances publiques. Il rappelle la nécessité d'une maîtrise des charges de fonctionnement des collectivités (notamment la masse salariale) et des recettes de fiscalité et plaide pour une poursuite régulée de l'investissement (les communes réalisant 60 % de l'investissement public local) en ciblant des équipements «rentables» économiquement, «structurants et jugés les plus utiles». Il souligne d'ailleurs que «le redressement des finances est plus fort et plus durable lorsqu'il porte sur la maîtrise des dépenses, plutôt que sur le relèvement des impôts et cotisations».

Nous nous retrouvons tout à fait dans une telle approche. Si elle s'inscrit désormais dans une nécessité nationale, elle correspond aussi à une réalité de la gestion de terrain. Peut-être l'Etat aurait-il à apprendre de la gestion de proximité. Et, n'en déplaise aux Cassandres, la Ville a su et saura tenir son budget. Les résultats sont là.

B. Les résultats obtenus et attendus

• **Le cadrage budgétaire a permis à la Ville de conserver une santé financière satisfaisante, comme le montre l'analyse des principaux postes budgétaires.**

S'agissant des dépenses de fonctionnement (budget principal, hors travaux en régie), elles n'ont évolué en moyenne que de 2,5 % par an de 2008 à 2011, passant de 133,9 M€ à 147,5 M€, y compris les dépenses à évolution contrainte (énergie, carburant...), avec un effort marqué sur les crédits d'exploitation des services. La part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement est, elle, passée de 58,4 % à 56,6 % sur la période.

Ces efforts ont permis de moduler la fiscalité, avec une évolution des taux qui reste au final très inférieure à l'inflation. Les taux communaux, seul levier de la Ville en matière de contributions directes, n'ont pas augmenté en 2012.

	Moyenne 2008/2012
Inflation hors tabac	+ 1,7 %
<i>Evolution moyenne des taux</i>	+ 0,8 %
Taux taxes foncières	+ 1,4 %
Taxe d'habitation	+ 0,2 %

Si l'on compare Besançon aux villes de même strate (100 000 à 300 000 habitants), les ratios de dépenses réelles de fonctionnement sont proches de la moyenne. C'est là aussi plutôt un bon résultat car ces données doivent être mises en lien avec le niveau de service rendu (qui reste très important à Besançon) et avec le choix de gérer en régie la plupart des services municipaux (crèches, garderies, cantines scolaires, espaces verts...).

Parallèlement, Besançon a su conserver un ratio d'épargne brute/ habitant supérieur à la moyenne. L'épargne brute a même été confortée de 2008 à 2011, passant de 27,6 M€ à 31,4 M€.

Réalizations en €/h	Besançon				Moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
DRF/habitant	1 095	1 140	1 149	1 212	1 155	1 144	1 143	1 182
Epargne brute/habitant	226	211	224	258	188	191	229	215

Source : étude SFL 2012

Cette bonne situation financière a permis de soutenir l'investissement et de mettre en œuvre notre programme d'équipement. De 2008 à 2011, les dépenses réelles d'équipement (avec travaux en régie et subventions d'équipement versées) ont ainsi régulièrement augmenté, passant de 35,6 M€ en 2008 à 48,5 M€ en 2011.

La comparaison avec les villes de 100 000 à 300 000 habitants démontre bien que Besançon investit plus que la moyenne des autres communes. Il faut rappeler que la comparaison des CA est la plus parlante, car elle s'appuie, non sur des prévisions de budgets primitifs mais sur les réalisations effectives.

Réalizations en €/h	Besançon				Moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Dépenses d'équipement brut avec travaux en régie/habitant	275	348	317	325	265	278	237	252

De 2008 à 2011, les dépenses d'investissement réalisées par la Ville (travaux en régie compris) auront représenté plus de 229 M€.

Ce soutien fort à l'activité économique et à l'emploi a été obtenu sans réduction du service quotidien à la population, et sans reporter la charge sur les générations futures. Il a été permis par la **mobilisation de notre autofinancement et l'optimisation de recettes externes** (recherches de financements partenariaux, programme de cessions...). Les subventions perçues par la ville pour ses projets sont ainsi passées de 9,1 M€ en 2007 (soit 16 % de ses dépenses réelles d'investissement) à 15,5 M€ en 2011 (soit 26 %).

Cela a permis de limiter la mobilisation d'emprunts nouveaux. La Ville reste ainsi moins endettée que la moyenne des autres villes de la strate.

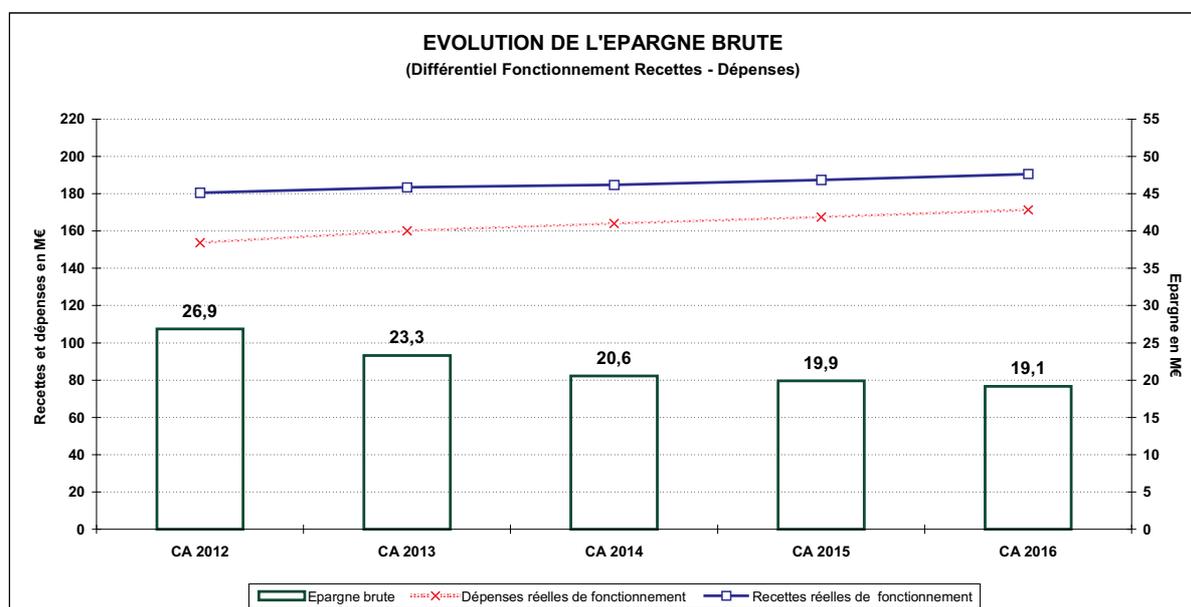
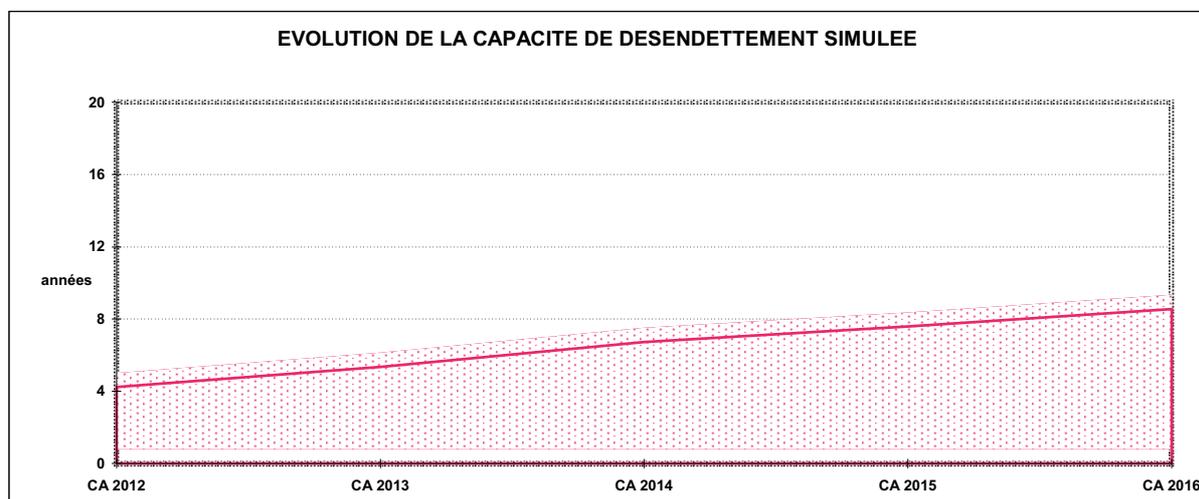
En €/h	Besançon				Moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants			
	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011
Encours de dette au 31/12	825	834	855	887	1 020	1 010	1 005	1 013
Encours de dette/RRF (en années)	0,62	0,62	0,62	0,60	0,76	0,76	0,73	0,73
Annuité de dette hors gestion active de la dette	132	101	103	111	135	124	130	126
Intérêts de la dette/encours de dette 31/12 (en %)	2,6	2,2	1,9	2,1	3,9	3,2	2,9	3,1

C'est, faut-il le rappeler, le résultat d'une gestion réactive de la dette, calibrée au plus juste, mobilisée au plus tard, minimisant le coût pour la Ville, avec la volonté de ne pas prendre de risque inconsidéré. Nous y reviendrons.

• **Cette bonne situation financière nous permet de confirmer nos objectifs, en nous adaptant au contexte** : réaliser le cadre de la prospective, mais aussi prendre en compte les évolutions internes, les besoins nouveaux, les facteurs externes (et notamment l'évolution des dotations, de la fiscalité indirecte, l'avenir des contractualisations et des financements partenariaux...). Il s'agit également d'intégrer les incertitudes ou les évolutions des marchés. La prospective est ainsi actualisée très régulièrement pour vérifier que les limites sont tenues et que les évolutions ne remettent pas en cause les choix réalisés.

Le choix méthodologique de la prospective (outil de simulation du Cabinet Michel KLOPFER) est de retenir l'emprunt comme variable d'ajustement théorique, alors que les recettes de subventions et/ou de cessions sont plafonnées. Au-delà, la capacité d'investissement peut être accrue.

Les graphiques ci-après sont tirés de l'**actualisation de la prospective budgétaire de référence**. Ils sont à analyser en tendance, hors recettes exceptionnelles ou imprévues en CA prévisionnel. Ils intègrent les premières estimations sur le CA 2012 et correspondent à des valeurs maximales ou des valeurs planchers.



On peut déduire de ces graphiques que les tendances sont préservées. La situation financière de la ville permet donc d'envisager le maintien de notre stratégie financière, en confirmant la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes. Le CA 2012 confirme ces analyses.

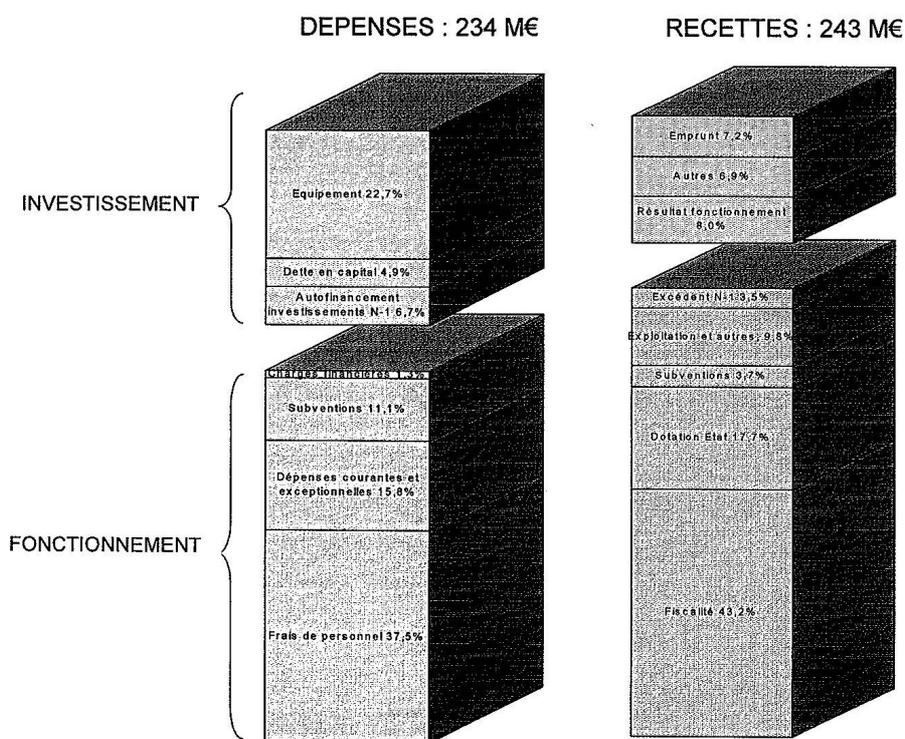
2. Du Compte Administratif prévisionnel 2012 au BP 2013

A. Le CA estimé 2012 et l'effort d'investissement

A la date de rédaction de ce rapport, l'exercice budgétaire n'est pas totalement clos. Toutefois, pour le budget principal, les grandes tendances d'exécution qui permettent de dresser une première série de constats sont connues.

Les grands équilibres du CA 2012 prévisionnel

Budget Principal



Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à près de 181 M€. De CA à CA, les principales tendances sont : l'évolution limitée de la fiscalité directe, liée à la non-augmentation des taux, la baisse de la fiscalité indirecte, très dépendante de la situation économique (droits de mutation, de stationnement, taxe sur les jeux du casino...), la baisse des dotations de l'Etat (de l'ordre de 0,5 M€), la pause dans les cessions, la progression des recettes de péréquation et d'exploitation.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles sont prévues à hauteur de 154 M€. Les dépenses de personnel permanent sont estimées à 83,3 M€. Les subventions versées, y compris au CCAS et aux organismes rattachés (RAP...) sont évaluées à près de 26 M€. Les dépenses à évolution contrainte (énergie, carburant..) devraient augmenter sensiblement, les intérêts de la dette également. On peut aussi souligner la maîtrise des crédits de fonctionnement des services, dont l'évolution serait proche de 0 %.

Au vu des ces éléments prévisionnels, l'épargne brute s'établirait à près de 27 M€.

L'année 2012 sera marquée par un effort d'investissement majeur. Les dépenses devraient s'élever à plus de 50 M€ (dépenses directes et indirectes, hors travaux en régie) et donc dépasser les réalisations de l'exercice 2011.

Parmi les réalisations, on peut citer : le démarrage du nouveau pôle multimodal de la gare Viotte, le réaménagement du 6 rue de la Madeleine, du projet Vauban, l'avancée du chantier des Passages Pasteur, le projet partenarial de la Cité des Arts. On peut aussi citer l'ensemble des travaux connexes à la construction du tramway, les aménagements urbains, le démarrage des travaux de la maison natale de Victor Hugo, l'aménagement du bâtiment qui abritera les réserves des collections des musées, l'ouverture de la nouvelle salle de quartier à l'école Jean Zay et le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la refonte intégrale du pôle des Tilleuls, la déconstruction de l'îlot Louise Michel, la poursuite de la mise en valeur de la Citadelle et des remparts, etc.

Cet effort a été réalisé malgré des subventions extérieures en baisse, du fait de la diminution des aides de nos partenaires traditionnels et de la fin en 2013 des principales contractualisations (Contrat de Projets, Programme Opérationnel Européen...). Le résultat en investissement a été réalisé avec la poursuite de la baisse du fonds de roulement, comme prévu dans la prospective, et **une mobilisation d'emprunt nouveau limitée à 17,5 M€** (contre 15 M€ en 2011 pour 46,4 M€ de dépenses d'équipement).

B. La gestion de la dette

La gestion de la dette a été discutée lors du précédent Conseil Municipal. Revenons-y un instant dans le cadre des Orientations Budgétaires, comme le préconise d'ailleurs le rapport Bartolone-Gorges du 15 décembre 2011.

En préalable rappelons que les collectivités locales ne peuvent emprunter que pour financer de l'investissement, contrairement à l'Etat. La dette des administrations locales ne représente que 10 % de la dette publique, alors que leurs investissements représentent 70 % des investissements publics.

S'endetter, c'est lisser la charge des équipements que nous construisons sur l'ensemble des générations qui en profiteront. En cela, la dette est légitime et de bonne gestion. Mais s'endetter ne doit pas pénaliser trop lourdement ceux qui auront à la rembourser demain. Tout est question de rigueur, de pragmatisme et de prudence : la dette engage notre responsabilité immédiate et à long terme. La dette est donc un choix de gestion technique qu'il faut savoir appréhender.

Pour autant, **gérer la dette**, c'est forcément faire des choix, pour en optimiser le coût. C'est retenir ou modifier des index, examiner les références les moins coûteuses, saisir les opportunités du marché. La qualité des choix réalisés ne s'apprécie bien souvent qu'à posteriori.

Depuis la crise financière de 2008, les médias ont beaucoup parlé de ce qu'ils ont appelé **les « emprunts toxiques » des collectivités.**

Il est plus exact de parler d'emprunts structurés. Un produit structuré est un produit bancaire associant, dans un même contrat, un emprunt classique et une clause sous-jacente construite à partir d'un ou plusieurs produits dérivés (contrats d'échange de taux d'intérêt ou d'options). Ces produits, souvent complexes et pour certains d'une grande opacité, ont été utilisés par les groupes bancaires, pour asseoir leur présence dans les collectivités locales, grâce à leur grande souplesse et à leur intérêt, au moins facial. Ils permettaient en effet d'alterner une phase de taux bonifiés très attractifs, suivie d'une phase de risque plus élevée, plus ou moins importante et maîtrisable, selon les propositions. La crise financière a révélé l'existence de ces produits et leur risque, en rendant possible des conditions financières qui paraissaient souvent très improbables, lors de la signature des contrats.

Toutefois, **tous les emprunts structurés ne sont pas toxiques**. Ils le sont si le risque est très élevé (dans ce cas, la bonification a pu l'être aussi), selon leur structuration initiale à partir de facteurs divers : formules de calcul mathématiques des index, date d'entrée dans la phase structurée, indices de référence, combinaison de plusieurs produits entre eux... C'est ainsi que certaines collectivités se sont trouvées piégées par des produits, qui ont pu leur être avantageux par le passé, mais dont elles ne maîtrisent plus aujourd'hui ni les taux, ni les conditions de sortie. L'accord trouvé récemment par le Gouvernement auprès de l'Union Européenne constitue pour ces collectivités une première solution, puisque le nouvel établissement de crédit formé par l'Etat français, la Banque Postale et la Caisse des Dépôts, qui rachètera Dexia Municipal Agency, sera en capacité de fondre dans de nouveaux prêts la désensibilisation des encours les plus toxiques.

La Ville de Besançon n'a pas d'emprunts toxiques. Si elle n'a pas refusé par principe les produits structurés, qui ont présenté des avantages certains sur la base d'index bas, elle en a limité le montant et a par principe choisi des produits à moindre risque, de complexité moyenne. Elle n'a jamais accepté les offres, pourtant alléchantes de certains prêteurs, de souscrire des emprunts sur devises ou sur index très complexes. Certains nous ont parfois reproché une gestion «en bon père de famille»... Nous ne pouvons aujourd'hui que nous en féliciter.

La Ville a aujourd'hui une dette saine et équilibrée. Au 31/12/12, l'encours de dette s'élève à 113,9 M€ pour le budget principal, soit une capacité de désendettement de 4,2 ans. En euros par habitant, cela représente 938 € contre 1 138 € pour les villes de plus de 100 000 habitants. 96 % de la dette tous budgets confondus, est classée en 1 A, selon la charte Gissler, et 4 % en 3 E : la Ville n'a plus qu'un emprunt structuré, dont l'encours n'est plus que de 5 M€, et qui présente de surcroît un risque peu élevé.

La diversification de l'encours a permis de se prémunir de risques trop importants, tout en optimisant le coût de la dette. La structure de la dette du budget général est de 65 % de taux fixes, 13 % de taux flottants, 18 % d'emprunts revolving et 4 % d'emprunt structuré. A titre de comparaison, selon l'enquête FCL - Gérer la Cité réalisée sur la dette des 400 plus grandes collectivités représentant 57 % de l'encours de dette des collectivités françaises, 46 % de l'encours est constitué de taux fixe, 39 % de taux variables et 15 % de taux structurés. Il faut souligner que le recours systématique aux taux fixes, qui sont d'ailleurs de plus en plus proposés par les banques, si elle peut être considérée comme sûre contredit le principe de gestion active de la dette. Elle se justifie pourtant dans une période d'instabilité financière. La diversification de l'encours, à partir de produits simples, compréhensibles et basés sur des index publics, reste la stratégie de base.

La gestion saine et dynamique de la ville est reconnue par les banques, qui continuent à répondre systématiquement et régulièrement aux appels à financements lancés par la Ville. Celle-ci a satisfait l'ensemble de ses besoins pour 2012. Ce n'est pas le cas pour toutes les collectivités : une étude de l'Observatoire SFL- Forum auprès de 55 grandes collectivités montre qu'une collectivité sur quatre a dû ajuster son niveau d'investissement en 2012 du fait de la raréfaction des crédits. Ce n'est pas notre cas.

La stratégie en matière de dette peut donc être poursuivie. Les leviers d'action ont été détaillés dans le rapport du 13 décembre dernier. Cette stratégie consiste à calibrer l'emprunt nouveau annuel au plus juste, en fonction des besoins du Compte administratif prévisionnel, à anticiper et saisir les opportunités (enveloppes exceptionnelles débloquées par les banques par exemple comme ce fut le cas en 2012), à préserver la diversification de l'encours en fonction des offres pour éviter sa rigidification et à

garantir la Ville contre les risques, en limitant les produits de financement aux classes 1A et 1B de la charte Gissler. La Ville exige aussi de ses financeurs de satisfaire aux conditions d'éthique et de transparence, comme demandé par le Conseil Municipal.

Pour 2013, les perspectives en matière de liquidités pour les collectivités sont plutôt satisfaisantes. Le déblocage d'une enveloppe de la Banque Postale et l'accélération de la constitution de la Banque des collectivités locales par le Gouvernement, mais aussi les réflexions en cours sur l'Agence de Financement Local, devraient permettre d'élargir les offres proposées et de s'ajuster aux besoins.

C. Un budget 2013 de continuité

• **Le budget 2013 en cours de préparation sera construit sur la base de la non-augmentation des taux communaux de fiscalité directe, comme en 2012.** C'est un engagement que nous avons pris, nous le respecterons, et ce, jusqu'à la fin du mandat.

Il s'agit là d'un choix volontariste, alors que les taux des taxes ménages restent le seul levier sur lequel les communes ont un véritable pouvoir de décision, pour la part qui les concerne. Cette non augmentation représente une perte théorique pour la Ville de plus de 0,7 M€ (un point d'impôt). Dans une période difficile pour nos concitoyens, la priorité doit être à l'optimisation de nos moyens pour ne pas peser trop lourdement sur le pouvoir d'achat.

Ce choix n'est pas sans conséquences financièrement, alors qu'on peut prévoir un tassement des recettes de fiscalité indirecte et que la stabilisation des dotations de l'Etat au niveau national devrait se traduire par une baisse au niveau communal, plutôt plus mesurée que les années précédentes (de l'ordre de 0,3 M€). **L'augmentation des recettes de fonctionnement devrait ainsi être limitée de BP à BP.** Cela implique, dans la continuité du cadrage défini par la prospective, la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses, alors même que la masse salariale progresse du seul effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et que nous subissons, comme les ménages, les hausses de prix (énergie, carburant, alimentation...) ou de frais financiers.

Nous devons donc poursuivre le travail de fond sur l'ensemble du budget, privilégier l'optimisation des moyens, les économies d'échelle, les redéploiements, la recherche d'un service encore plus efficient et adapté aux besoins de la population.

Les dépenses de fonctionnement, et notamment les charges de personnel et d'exploitation, seront encadrées strictement, à périmètre constant. Pour cela, le travail de contrôle de gestion interne, d'examen des périmètres d'intervention et des crédits courants des services se poursuivra en 2013.

Nous pourrions ainsi supporter une baisse prévisible de l'épargne brute au BP, sans dégrader de manière trop importante l'autofinancement, afin de permettre la poursuite du programme d'investissement.

• **En 2013, la capacité d'investissement du budget principal devrait être proche de celle du BP 2012, à périmètre constant.** La répartition, hors dépenses imprévues, devrait être équivalente aux autres années, avec 22 % d'investissement indirect (subventions d'équipement versées pour des opérations dont la Ville n'assure pas directement la maîtrise d'ouvrage) et 78 % d'investissement direct. Au-delà du périmètre constant, le BP permettra d'inscrire les dépenses nécessaires au règlement du dossier de la cuisine centrale.

La prévision budgétaire permettra à la Ville de mettre en œuvre le programme prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissement et en tranches annuelles. La création ou la réhabilitation des équipements (touristiques, culturels, sportifs, scolaires...) permettra de rapprocher encore le service public des citoyens, dans tous les quartiers, mais aussi de renforcer l'attractivité de la Ville et de participer à l'amélioration du cadre de vie (voirie, espaces verts...).

S'agissant des budgets annexes, leur volume devrait globalement augmenter (supérieur à 40 M€ en dépenses réelles), du fait notamment du démarrage des travaux de la nouvelle chaufferie bois sur Planoise s'agissant du budget Chauffage urbain.

3. L'actualisation du PPI

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, présenté chaque année lors du Débat d'orientations Budgétaires, permet de visualiser sur les cinq prochaines années les grands projets d'investissement de la Ville, financés sur le budget principal.

Il s'agit d'un document révisable et actualisable chaque année. Il est ajusté pour prendre en compte les résultats d'appels d'offre, le planning de réalisation des opérations, les résultats des études, mais aussi les choix de programmation, en adéquation avec les capacités budgétaires de la Ville. Les montants estimatifs ci-après concernent les dépenses prévisionnelles de 2013 à 2017 ; elles s'entendent brutes (les recettes correspondantes n'étant pas déduites), TDC (Toutes Dépenses Confondues), hors reports éventuels de crédits à intervenir sur 2013.

Le PPI est un instrument de pilotage et non un cadre fermé. La présentation ci-dessous s'entend par montants décroissants sur la période de programmation.

Projet	Total	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL AMENAGEMENTS URBAINS ET SUBVENTION CAGB TRAMWAY	22 037 836					
Aménagements urbains	6 037 836					
Participation à la CAGB pour la construction du Tramway (subvention d'équipement)	16 000 000					
TOTAL POLE MULTIMODAL GARE VIOTTE	11 915 400					
Aménagements Nord et Sud (subvention d'équipement)	10 510 000					
Déplacement du Monument aux Morts	231 000					
Aménagement de voiries périphériques	1 174 400					
RENOVATION MUSEE BEAUX-ARTS	9 540 000					
TOTAL SECTEUR DES VAITES	9 000 000					
Etudes et premières acquisitions	1 000 000					
Programme d'équipements publics	8 000 000					
TOTAL SECTEUR DES PRES DE VAUX	7 311 646					
Etudes et acquisitions	800 000					
Démolition immeuble RHODIA	5 000 000					
Aménagement friche culturelle Megnin Bernard	660 000					
Acquisition bâtiment SUPERIOR	851 646					
PLATEFORME BOTANIQUE ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE	6 500 000					
TOTAL PRU DE PLANOISE	5 640 967					
Etudes d'aménagement global	80 000					
Parking Cassin	894 574					
Parc urbain	400 000					
Ilot Ouest	612 000					
Site tripode	976 826					
Parvis collège - liaison Ile de France / Cologne	1 100 680					

Projet	Total	2013	2014	2015	2016	2017
Rue de Cologne	546 500					
Aménagement secteur Forum	1 030 387					
RENOVATION URBAINE PALENTE/ORCHAMPS : POLE DES TILLEULS	5 160 000					
TOTAL ZAC PASTEUR	5 097 380					
Participations à l'équilibre (<i>subvention d'équipement</i>)	388 000					
Aménagement des rues adjacentes (rachat d'ouvrages)	1 979 380					
Parking (VEFA)	2 730 000					
CUISINE CENTRALE	4 530 000					
TOTAL REFECTION COMPLEXE SPORTIF DE ROSEMONT	3 990 000					
Rénovation du complexe football et mise aux normes nationales d'un terrain	2 990 000					
Rénovation et extension du boulodrome	1 000 000					
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VAUBAN	3 790 000					
COMPLEXE DE RUGBY AUX ORCHAMPS	3 621 000					
RENOVATION ECOLE DURER	3 595 000					
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	2 990 000					
ZAC PORTE DE VESOUL : travaux d'accompagnement	2 700 000					
AMENAGEMENT RESERVES DES MUSEES	2 594 000					
REAMENAGEMENT HANGARS DES TORCOLS	2 250 000					
ENERGIES RENOUVELABLES	2 070 000					
INSTITUT FEDERATIF DE CANCEROLOGIE (<i>subvention d'équipement</i>)	2 000 000					
RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	1 950 000					
POLITIQUE FONCIERE	1 940 000					
TOTAL CITE DES ARTS ET DE LA CULTURE	1 818 000					
Aménagements extérieurs	1 358 000					
Participation pour le Conservatoire à Rayonnement Régional (<i>subvention d'équipement</i>)	460 000					
REHABILITATION DU QUARTIER VAUBAN : études et aménagement	1 750 000					
ZAC HAUTS DUCHAZAL - POLE SANTE : rachat d'ouvrages	1 500 000					
MAISON VICTOR HUGO	1 454 190					
AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES 4 VENTS	1 450 000					
RAP Citadelle (<i>subvention d'équipement</i>)	1 418 500					
MAISON des SCIENCES HUMAINES (<i>subvention d'équipement</i>)	1 400 000					
SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES	1 380 000					
EXTENSION CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE	1 213 240					
STADE LEO LAGRANGE	1 000 000					

Projet	Total	2013	2014	2015	2016	2017
OPERA THEATRE : réhabilitation du plateau technique	1 000 000					
TOTAL PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE CLAIRS-SOLEILS	958 395					
Etudes d'aménagement global CLAIRS-SOLEILS	39 800					
CRECHE Clairs-Soleils (CPA SEDD)	41 915					
Aménagement d'espaces publics : parc, place et rue de Chalezeule (CPA SEDD)	241 000					
Participation d'équilibre CPA SEDD (<i>subvention d'équipement</i>)	635 680					
PARCS et JARDINS de QUARTIERS	920 000					
ENTRETIEN DES BERGES	920 000					
RESTAURATION DES QUAIS (VAUBAN et STRASBOURG)	900 000					
RU CHATEAUFARINE (<i>subvention d'équipement</i>)	900 000					
CARTABLES NUMERIQUES	864 000					
HOTEL DE VILLE - RESTAURATION TOITURE ET FAÇADE	700 000					
RENOVATION LA MERIDIENNE A L'OBSERVATOIRE	690 000					
REHABILITATION MAISON DU PEUPLE	680 000					
POLITIQUE DE STATIONNEMENT DANS LES QUARTIERS	675 000					
MISE EN PLACE VIDEOPROTECTION	615 000					
RENOVATION QUARTIER FONTAINE ECU	600 000					
AMENAGEMENT SECTEUR BATTANT / 6 RUE DE LA MADELEINE	565 000					
OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME : requalification des quartiers et du centre-ville	552 000					
AMENAGEMENT VERSANTS COLLINES	552 000					
CAMPUS LA BOULOIE (<i>subvention d'équipement</i>)	500 000					
AMENAGEMENT CHEMIN DES MONTARMOTS	480 000					
PARCS JARDINS DU CENTRE-VILLE	460 000					
AMENAGEMENT MUR ANTI-CRUE - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	457 000					
AMENAGEMENTS AVENUE GAULARD	450 000					
AMENAGEMENT DES LOCAUX MUNICIPAUX	400 000					
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CENTRE-VILLE	400 000					
AMENAGEMENT D'UN GRAND ACCUEIL RDC CAM	395 000					
SYM MICROPOLIS (<i>subvention d'équipement</i>)	382 000					
AGENDA 21	354 200					
TRAVAUX EGLISE SAINTE-MADELEINE	330 000					
PAE CHATEAUFARINE : amélioration de voiries	300 000					
EPCC SCENE NATIONALE (<i>subvention d'équipement</i>)	300 000					

Projet	Total	2013	2014	2015	2016	2017
BTC TENNIS (subvention d'équipement)	300 000					
MISE EN SURETE DES ACCES	300 000					
AMENAGEMENT DES JARDINS FAMILIAUX	299 000					
FONDS D'EMBELLISSEMENT URBAIN	240 000					
TOTAL PLACE CASSIN	219 000					
Centre commercial (subvention d'équipement)	97 000					
Restaurant inter-entreprises (subvention d'équipement)	122 000					
EPCC ISBA (subvention d'équipement)	205 000					
LA RODIA (subvention d'équipement)	200 000					
PATINOIRE LA FAYETTE : aménagement	200 000					
CAMPING CHALEZEULE : RESTRUCTURATION	190 000					
ACCOMPAGNEMENT PROGRAMME NEOLIA	150 000					
REMPLACEMENT DU PYLONE DE PLANOISE	150 000					
REHABILITATION DES LOGEMENTS FOYERS (subvention d'équipement)	150 000					
AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS (subvention d'équipement)	120 000					
PARC STATIONNEMENT GARE VIOTTE (subvention d'équipement)	102 000					
MISE EN SECURITE DES FALAISES	100 000					
SITE SAINT-JACQUES (études)	100 000					
EQUIPEMENTS SCENIQUES (subvention d'équipement)	100 000					
RENOVATION MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	100 000					
SYNDICAT MIXTE LUMIERE (subvention d'équipement)	87 500					
ETUDES SECTORIELLES SUITE AU PLAN LOCAL URBANISME	80 000					
GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS / INTRANET	80 000					
REFONTE DES LOGICIELS FINANCES RH SIG	68 000					
SECTEUR BRULARD (études)	50 000					
ILOT POMPIERS LOUISE MICHEL	50 000					
AIDE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE QUARTIER (subvention d'équipement)	40 000					
ETRIER BISONTIN (subvention d'équipement)	35 000					
NUMERISATION DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	30 000					
SECTEUR DES PLANCHES (études)	20 000					
CHARTRE DES BARS (subvention d'équipement)	6 000					

III/ Le projet de Budget Primitif 2013

1. Les grands projets de développement en 2013

A. Les dossiers stratégiques

Comme indiqué précédemment, l'année 2013 sera marquée pour la Ville par la poursuite de nos efforts en investissement. Contrairement à ce qui semble se dessiner pour un certain nombre de Collectivités Locales, dont la situation financière et budgétaire est plus fragile, nous nous inscrivons classiquement dans ce que les observateurs ont coutume d'appeler «le cycle électoral», c'est-à-dire l'augmentation mécanique des réalisations en investissement sur les deux dernières années du mandat. C'est assez logique, s'agissant de la réalisation des projets prévus et du calendrier des travaux en cours. Pour le développement de la Ville et pour l'emploi, il faut se réjouir d'une progression de ces inscriptions budgétaires, dont le financement restera équilibré entre emprunt, autofinancement et recettes externes, conformément à la stratégie retenue pour ces six ans.

2013 constituera de ce point de vue une date importante pour Besançon et pour l'Agglomération, avec des livraisons emblématiques (la Cité des Arts sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon par exemple), **l'avancée sensible de projets urbains d'envergure** (le 6 rue de la Madeleine, le projet Pasteur) **ou la poursuite de grands travaux** (notamment sur le site du futur pôle multimodal de Viotte).

Il s'agit dans tous les cas d'opérations lourdes, destinées à redessiner le visage de l'Agglomération bisontine, à lui permettre de se positionner volontairement dans la compétition des territoires. **La réflexion menée conjointement avec le Grand Besançon à l'horizon 2030** en a clairement montré les enjeux : conforter nos atouts, jouer la carte de la modernité et de l'attractivité, tout en renforçant les coopérations avec les territoires périphériques ou avec nos principaux voisins. Le succès de la LGV après une année de mise en service est un signe encourageant pour le Grand Besançon. L'expérience de l'intercommunalité, autant que l'apprentissage des dossiers communs (dont le plus important est celui du Tramway) montrent tout le chemin parcouru depuis près de 10 ans. Et il est important que les habitants de notre territoire, ses entreprises, ses créateurs, ses chercheurs et ses étudiants en profitent pleinement.



L'Université et plus largement l'Enseignement Supérieur constituent un enjeu important. Les Assises Nationales menées par le nouveau Gouvernement, avec la volonté de tirer les leçons des réformes passées, ont révélé une prise de conscience commune. Le rapprochement entre les Universités de Franche-Comté et de Bourgogne progresse, dans le respect de l'autonomie et de l'identité de chacun.

La mise en place de la Fondation de Recherche Scientifique, le renforcement des liens entre les Collectivités, les chercheurs et le monde économique marquent une évolution que nous devons continuer à accompagner. La place des étudiants dans la Ville, autant que la poursuite de notre soutien à la modernisation des équipements et aux conditions d'enseignement restent une priorité. La construction de Temis Santé et le déménagement de l'UFR Médecine sont de vraies réussites. La rationalisation de l'immobilier universitaire au centre-ville, la construction prochaine de la Maison des Sciences Humaines, l'amélioration des liaisons avec le campus de la Bouloie sont en cours.

Mais le grand dossier qui transforme Besançon reste bien évidemment celui du Tramway. La CAGB en porte la maîtrise d'ouvrage et la réalisation, d'Ouest en Est. Les travaux avancent à un rythme satisfaisant et le nouveau paysage urbain va commencer à se dessiner dès 2013. C'est un changement majeur, que certains prédisaient impossible ou insupportable. Nous ferons la démonstration à Besançon, comme dans toutes les Villes qui ont connu de tels travaux, que le tramway est au contraire porteur de développement et de modernité, ouverture de la Ville et de l'Agglomération, facteur d'attractivité et de création de richesses. Ce sera aussi un acte fort en matière de développement durable, au-delà de la stricte nécessité pour la Ville de disposer d'un mode de transport capable d'absorber l'augmentation des flux de voyageurs et de lutter contre l'engorgement gagnant certains secteurs.

Cette qualité de ville (et de vie), la Ville va continuer à l'accompagner par ses investissements propres en 2013, à proximité du tracé du Tramway. Une série de travaux est déjà réalisée (la restructuration de l'entrée du CHRU par exemple), d'autres sont en cours (le confortement des ponts), d'autres enfin sont programmés (espaces publics, secteur de Chamars par exemple). Dans tous les cas, la construction du Tramway permet de relier les quartiers, en cohérence avec les pôles d'attractivité de l'Ouest et de l'Est et en lien avec plusieurs projets importants : le renforcement du pôle de Témis Santé, les ensembles urbains de St-Jacques, de l'Arsenal et de Louise Michel, la ZAC Pasteur, le pôle multimodal de Viotte, le futur écoquartier des Vaîtes, les centres commerciaux de l'Est bisontin.

B. Les projets d'urbanisme

Les opérations d'aménagement urbain qui s'inscrivent dans la durée, participent au renouvellement de la Ville.

Les deux opérations les plus anciennes, les programmes de renouvellement urbain de Planoise et des Clairs-Soleils vont voir s'engager en 2013 les derniers travaux contractualisés avec l'ANRU. Déjà la physionomie de ces deux quartiers a profondément changé en quelques années : nouveau bâti et nouveaux espaces publics, amélioration des politiques du logement, renforcement de l'écoute et de la concertation avec les habitants, développement de nouveaux services.



A Clairs-Soleils par exemple la comparaison avant/après est saisissante. Certes, ce type d'opérations ne constitue pas la panacée et ne résout pas du jour au lendemain tous les problèmes économiques et sociaux. D'autres quartiers de Besançon en difficulté mériteront d'ailleurs aussi une action forte et concertée des pouvoirs publics. Nous y réfléchissons pour les années à venir.

Le Gouvernement a ouvert quelques pistes avec les Collectivités Locales. La Ville a décidé de se positionner sur l'évaluation de ces programmes, sur la pertinence de leur articulation avec les autres politiques municipales mais aussi sur la mise en place d'un ANRU II qui serait très utile pour nos quartiers.

En 2013, nous nous engageons aussi dans le renouvellement du quartier de Battant. L'opération du 6 rue de la Madeleine devrait être en voie d'achèvement et redessiner un nouvel espace d'attractivité à proximité d'une place Jouffroy d'Abbans rénovée avec l'arrivée du Tramway. Un programme de soutien aux commerces avec l'appui du FISAC se met aussi en place. La diversification

des approches en termes de logement passe par différents types de programmes, comme par la rénovation de l'îlot Champrond qui est désormais lancée, ainsi que par l'investissement public sur le site de l'actuelle Maison du Peuple (qui offre de nombreuses opportunités pour le développement de la vie du quartier). Nous renforcerons aussi le lien qui existe déjà avec l'espace des Bains Douches, dont l'action positive est largement reconnue.

La construction de nouveaux quartiers va aussi entrer dans une phase active, avec les futurs éco-quartiers des Vaïtes et de Vauban. Dans les deux cas, il s'agit pour la Ville de sites importants, positionnés dans des lieux permettant le développement de la Ville. Le temps de la construction du projet, de la réflexion, de la concertation (parfois de la contradiction) a été important. C'est le garant de la réussite de projets qui marqueront Besançon et qui seront bientôt exemplaires. Depuis le début, notre ambition est réelle. Les cahiers des charges étant arrêtés, les acquisitions foncières en voie d'être toutes réalisées, les opérateurs vont pouvoir démarrer la réalisation des projets en 2013.

Ces projets majeurs ne se font pas au détriment d'autres opérations. Un exemple : **la rénovation du secteur Orchamps-Palente.** Nous démarrons autour du pôle des Tilleuls un vaste projet qui a été approuvé par le Conseil Municipal et qui va nous amener à travailler à la restructuration et à la remise à niveau des équipements du quartier. C'est vrai pour la MJC, la crèche, le Centre Social mais aussi au-delà (en liaison avec les sites Jean Zay et le pôle sportif des Orchamps). En choisissant de maintenir ces équipements sur place, l'action de la Ville doit tenir compte d'un calendrier allongé et complexe. Mais l'objectif est avant tout de continuer à porter la dynamique du quartier.

Enfin, la réflexion et l'étude se poursuivront sur **d'autres secteurs.** Les plus stratégiques et les plus médiatiques sont sans doute ceux **de Saint-Jacques et du secteur des Prés de Vaux.** Dans le premier cas, la réflexion est bien avancée et elle doit se poursuivre, avec les nombreux acteurs concernés. La Ville en 2012 a pris l'initiative de relancer une étude pour réunir l'ensemble des partenaires. Dans le second cas, nous avons franchi une étape avec le lancement de la procédure qui devrait conduire la Ville à prendre la pleine propriété du site (et donc à commencer à transformer ce quartier emblématique, dont l'histoire et la géographie font la spécificité).

D'autres réflexions sont en cours sur une période de plus long terme : la rénovation du quartier Fontaine Ecu et celle du quartier Brulard, le projet de ZAC des Portes de Vesoul et celui des Marnières, dossiers pilotés prioritairement par l'Agglomération.

D'une façon générale, nous entendons continuer à porter et à accompagner le dynamisme visible qui est aujourd'hui celui de Besançon. Il est indispensable de savoir anticiper et s'inscrire dans la durée. C'est notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, pour ne pas laisser passer des opportunités de développement, tout en cherchant toujours à améliorer le cadre de vie des habitants.

2. Les différentes autres politiques publiques

A. Le développement durable et la qualité de l'environnement

Depuis le début du mandat nous avons choisi d'inscrire nos différentes politiques dans une logique de développement durable. C'est un choix volontariste qui oblige à privilégier la concertation et la réflexion en amont, à développer des approches globales et à se projeter dans le long terme, en envisageant les conséquences de nos actions.



Cette approche, nous avons voulu l'inscrire dans des documents cadres : le PLU, l'Agenda 21 et le plan climat, le PPI au travers des différentes lignes qui y sont inscrites. Nous nous sommes aussi engagés fortement par exemple en cosignant la convention Européenne des Maires pour atteindre l'objectif 3 x 20. Et depuis 2012, Besançon est la première ville française titulaire du prestigieux Label EEA Gold.

Cet engagement est une question de conviction. Nous continuerons à nous y investir en 2013 au travers des **différents programmes mis en place** : formation et sensibilisation dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, promotion des énergies renouvelables avec le déploiement et le renouvellement de nouvelles chaufferies, développement du programme de pistes cyclables et promotion des modes de

déplacement doux, réhabilitation des espaces verts, protection des berges et des sites remarquables, réalisation à Besançon des deux premiers éco-quartiers de la Ville. En 2013, nous travaillerons aussi, en partenariat avec la Région notamment, à poser les bases de nouveaux programmes de rénovation énergétique des bâtiments. **L'exigence de qualité et de maîtrise énergétique** doit être soutenue non seulement au travers de grandes opérations, mais aussi via les réalisations sur tranches annuelles. L'enjeu est important et la maîtrise de nos budgets doit aussi nous y inciter.

S'agissant des budgets annexes, 2013 verra démarrer sur le budget chauffage urbain l'importante opération consistant en la réalisation d'une nouvelle chaufferie, indispensable au développement de la zone des Hauts du Chazal. Les investissements seront financés prioritairement par emprunt et la charge absorbée sur la durée de la DSP, de façon à éviter toute hausse brutale de redevance auprès des usagers. Les choix de gestion faits sur le budget annexe et la diversification des sources d'énergie permettent de procéder à cette opération sans pénaliser les factures de chauffage.

De la même façon, sur les budgets **Eau et Assainissement**, nous poursuivons d'importants programmes de modernisation des équipements et de sécurisation de la ressource. Ils sont là aussi inscrits dans des programmations pluriannuelles qui permettent de concilier qualité de service et rigueur de gestion. Malgré la poursuite de la baisse des consommations, le prix de l'eau restera modéré en 2013. La légère augmentation que constateront les Bisontins sera pour l'essentiel due à l'évolution des redevances obligatoires perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau.

La qualité de l'environnement pour les Bisontins, c'est enfin celle des espaces et des lieux publics. 2013 sera à nouveau pour la Ville une année de travaux d'envergure. De nouveaux espaces seront progressivement livrés, avec une priorité donnée aux modes doux, autour de l'axe du Tramway. L'accès aux zones commerciales et au centre-ville reste une priorité pour la Municipalité. Nous y travaillons avec l'Agglomération, les professionnels et les habitants en tirant les leçons de ces derniers mois. De nouveaux dispositifs se mettent en place pour faciliter les déplacements et accompagner les acteurs économiques (avec l'association des Commerçants et l'Office du Commerce). La communication, la signalisation et la réalisation de travaux provisoires permettent de continuer à accompagner les travaux. A terme, ce sont d'autres habitudes de vie qui vont se mettre en place, autour d'un centre-ville et de quartiers rénovés et actifs.

B. La jeunesse, le sport et la culture

La jeunesse constitue une des premières priorités du Président de la République. C'est aussi le cas pour la Ville, puisque le mandat précédent a été largement consacré à l'amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves et que le mandat actuel permet de poursuivre les efforts de rénovation du patrimoine immobilier. A ce titre, 2013 verra l'engagement de deux opérations importantes : la rénovation de l'Ecole Dürer et la réalisation des études préparatoires à l'inscription dans le programme des Vaîtes du futur groupe scolaire, qui figurera parmi les équipements publics à réaliser sur la zone. Surtout, 2013 sera consacré à préparer dans les meilleures conditions la mise en œuvre de **la réforme du temps scolaire annoncée par le Gouvernement**.

C'est une réforme importante, conçue dans l'intérêt des élèves avant tout, qui aura des conséquences pratiques importantes : nouvelle organisation des temps de travail, mise en place des conditions matérielles nécessaires à sa réussite, réalisation des modalités d'accueil et déploiement d'une offre de services en cohérence avec les préoccupations pédagogiques de l'Education Nationale. Dans tous les cas, nous souhaitons mener la concertation et créer les conditions de réussite nécessaires. A la date de rédaction de ce rapport, l'ensemble des directives ministérielles n'a pas encore été publié. Il appartiendra au Conseil Municipal de se prononcer début 2013 sur les modalités de mise en œuvre, au plus tôt à la rentrée 2013 et au plus tard à la rentrée 2014.



Parmi les réformes attendues, on peut aussi évoquer celle de la politique de la Ville. Là aussi, la concertation est en cours pour proposer, avec les acteurs locaux, de nouvelles pistes d'intervention. Le Gouvernement a annoncé son souhait de concentrer une série de moyens sur les quartiers les plus en difficulté, sans pour autant oublier les secteurs aujourd'hui concernés par les zonages de la politique de la Ville.

Nous souscrivons à cette approche, dans la mesure où l'ampleur des difficultés rencontrées par les territoires est évidemment très différente d'un lieu à un autre. La Ville s'est d'ores et déjà positionnée pour que le bilan positif des actions menées au travers des opérations de type CUCS puisse se prolonger dans les années à venir, sur les quartiers les plus fragiles.

Dans le domaine du sport, nous poursuivons la politique mise en place depuis 2008 : soutien aux clubs et notamment aux acteurs associatifs et aux sports amateurs, appui sur le relais que constitue le sport professionnel, amélioration des structures et des équipements déployés sur le territoire communal. Dans ce cadre, le programme de rénovation des équipements de proximité, financé sur tranches annuelles, se poursuit. Et se prépare la livraison des travaux plus importants prévus sur les sites de Rosemont ou des Orchamps, ou autour du nouveau stade de rugby. Dans un certain nombre de cas, la modernisation des équipements apparaissait en effet comme une vraie nécessité pour les usagers, en raison de l'obsolescence des lieux. Il y a donc de ce point de vue un important effort inscrit au PPI.

En matière culturelle, 2013 sera aussi une année importante avec la création de deux nouvelles structures : l'établissement public qui réunit désormais le Théâtre Musical et la Scène de Planoise, ainsi que le Syndicat Mixte qui a pris la suite de l'Orchestre Besançon-Montbéliard-Franche-Comté. 2013 sera aussi l'année de l'ouverture de la Maison Victor Hugo, permettant ainsi de marquer l'attachement de notre ville à l'un de ses plus célèbres ambassadeurs.

Enfin, l'année à venir sera aussi marquée par deux événements marquants : le déménagement du CRR dans ses nouveaux locaux de la Cité des Arts et le début, pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, du compte à rebours des travaux programmés pour sa rénovation, place de la Révolution. Parallèlement, la livraison des nouvelles réserves des Musées sur le site de Port Citeaux permettra de régler un problème qui était en suspens depuis de longues années et de renforcer la valorisation de nos collections.

C. Les politiques sociales et le service public municipal

En 2013, les politiques sociales sont toujours une priorité pour la Ville. Dans un contexte de plus en plus difficile, l'intervention sociale de proximité est plus que jamais une nécessité. Nous augmenterons en 2013 notre soutien au CCAS, après un dialogue de gestion exigeant qui nous oblige à partager conjointement les efforts d'équilibre budgétaire de part et d'autre. Il est en effet important de concentrer nos moyens là où ils sont nécessaires. Et le soutien au CCAS, qui constitue pour la Ville le premier budget après celui des Ressources Humaines, ne peut être conçu autrement que comme la nécessité de partager des priorités communes, y compris en terme de gestion. C'est un soutien raisonné et négocié, sur des priorités communes. C'est pourquoi le CCAS poursuivra comme la Ville un certain nombre de mesures destinées à rationaliser ses interventions, sans réduire le service rendu.

En 2013, nous continuerons à soutenir la lutte contre toutes les formes d'exclusion, la promotion des solidarités, les politiques en direction des personnes âgées et la politique du handicap.



L'urgence sociale reste le premier poste sur lequel le CCAS doit se mobiliser. Le changement de Gouvernement a permis d'ouvrir un dialogue positif avec l'Etat, s'agissant de la répartition des responsabilités de chacun. Sur Besançon, le CCAS ne peut évidemment agir seul et il importe que les synergies avec le Département et l'Etat fonctionnent à plein. C'est d'autant plus vrai lorsque les moyens budgétaires se font plus rares. Il est donc important qu'un dialogue responsable puisse se développer, en lieu et place de ce que ces dernières années pouvait parfois ressembler de la part de l'Etat à un transfert de compétences insuffisamment assumé.

L'Etat ayant pu dégager des moyens supplémentaires pour la campagne hiver 2012/2013, la Ville et le CCAS peuvent se recentrer sur leur cœur de métier. En effet, les nouveaux appels à la solidarité se développent : jeunes, travailleurs pauvres, mal logés, personnes en situation de précarité énergétique. Il faut savoir répondre à ces besoins, en laissant l'accueil des migrants et celui des personnes en situations irrégulières, à ceux qui en ont la responsabilité, pour éviter la dispersion (et donc l'inefficacité) des interventions.

S'agissant des personnes âgées, le CCAS reste présent, avec ses partenaires (et en premier lieu le Département). Nous continuons à nous appuyer sur la Maison des Seniors, alors que la réflexion menée à l'occasion de Grand Besançon 2030 a montré l'importance des enjeux liés au vieillissement. Nous en sommes conscients. C'est le sens de la série d'actions menées au titre de Besançon, Ville Amie des Aînés.

Dans le domaine du handicap, l'engagement de la Ville est ancien également. Le principal chantier de 2013 sera la préfiguration de la fusion entre le CHAT et Solidarité Doubs Handicap, qui a été repoussée au 1^{er} janvier 2014. Compte tenu de la taille et des spécificités du site bisontin, ce report est une

chance. Il permettra de bien préparer une évolution qui se fera au bénéfice des personnels et des usagers, sans précipitation et dans le respect des engagements pris. Après discussion avec le Département, la Ville est directement partie prenante de cette évolution, préparée en concertation avec l'ARS.

Enfin, le budget 2013 permettra de garantir les moyens nécessaires à la poursuite de nos interventions de proximité. Alors que certains évoquent la réduction des services publics, notre objectif est de renforcer son efficacité et sa professionnalisation. Nous n'avons jamais eu autant besoin de service public qu'en période de crise, pas un service public fonctionnant en circuit fermé, mais un service public conscient de ces enjeux. En tant qu'acteur de terrain, nous y sommes très sensibles. C'est une demande de nos concitoyens, autant qu'une question de responsabilité. Nous devons aussi nous adapter à un monde qui évolue : le développement de l'e-administration, les chartes de qualité, en 2013 la livraison d'un nouvel accueil pour les Formalités Administratives s'inscrivent dans cette préoccupation.

3. Les grandes masses du projet de budget 2013

En 2013, l'augmentation du BP concernera quasi exclusivement la section d'investissement. En fonctionnement, le budget devrait être quasi stable, voire en légère diminution.

Comme les années précédentes (et peut-être plus encore en 2013), il faudra prendre en compte **les changements de périmètres d'un exercice sur l'autre**. Les comparaisons seront donc à relativiser entre 2012 et 2013. C'est d'abord la conséquence des délibérations de décembre 2012 relatives aux créations de services communs entre la Ville, l'Agglomération et le CCAS. Ces décisions s'accompagnent d'un nouveau mode de calcul des participations croisées avec une incidence sur le calcul de l'ACTP versée par la CAGB. Une des conséquences les plus visibles de ces changements de périmètres apparaîtra sur le calcul de la subvention au CCAS qui sera majorée des refacturations effectuées par l'Agglomération, au titre de la convention tripartite approuvée par le Conseil Municipal du 13 décembre dernier. Ensuite, il conviendra de prendre en compte la création de l'EPCC regroupant la Scène de Planoise et le Théâtre Ledoux et du Syndicat Mixte de l'Orchestre. Même si la création de chacune de ces structures se fait sans coût supplémentaire pour la Ville, leur création amène à redéployer une série de crédits pour financer les participations de la Collectivité imputées sous forme de contributions. Les comparaisons ligne par ligne, imputation par imputation, s'en trouvent donc faussées.

Sur la section de fonctionnement du projet de BP, plusieurs points sont à souligner :

. **Conformément à l'engagement pris, les taux des taxes communales ne progressent pas.** L'évolution du produit sera uniquement dû à la progression physique et nominale des bases.

. Comme c'était le cas au BP 2012, **les dotations de l'Etat** sont gelées en loi de finances.

. Le BP devra prendre en compte **une baisse des recettes de fiscalité indirecte** (droits de mutations, stationnement, produit des jeux du Casino) à hauteur des réalisations du CA prévisionnel. Quant à la baisse de la fiscalité reversée, elle s'explique en raison de l'ajustement opéré sur l'ACTP (cf. ci-dessous).

. A périmètre constant, **les crédits des services et de subventions** devraient évoluer au maximum de l'ordre de l'inflation. Avant le bouclage des arbitrages budgétaires, la consigne donnée pour la préparation budgétaire visait à travailler sur des hypothèses de baisse de crédits d'exploitation allant jusqu'à - 2 %.

. Enfin, **l'excédent de fin d'exercice** après reports devrait s'établir dans une fourchette de 8 à 8,5 M€.

Sur la section d'investissement :

- **Les dépenses d'équipement** seront en augmentation.

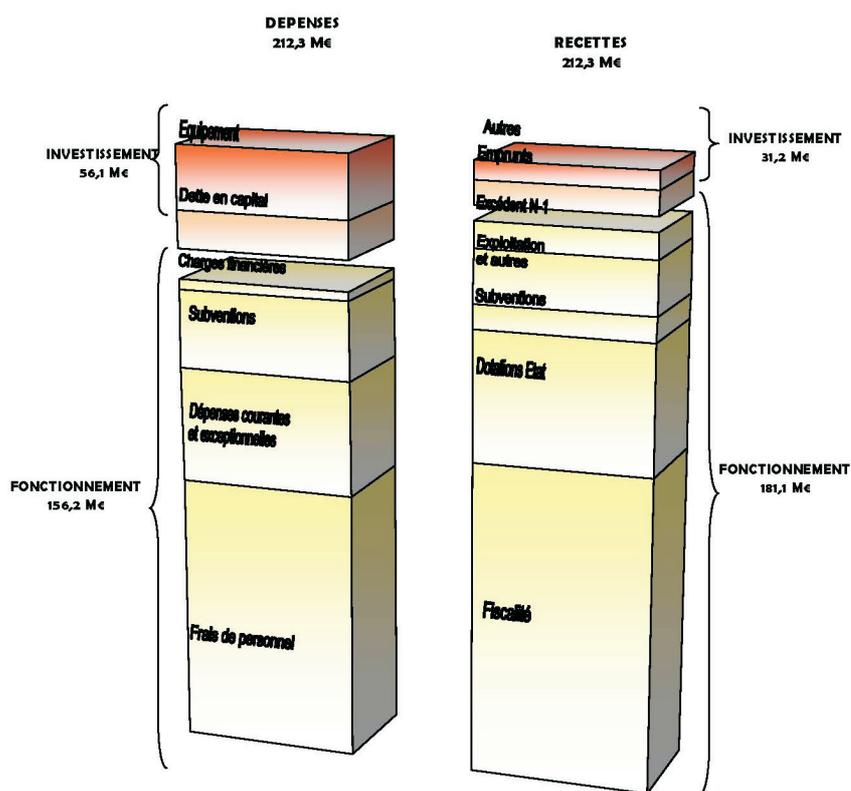
- La hausse des réalisations en investissements permettra de prévoir des **recettes de FCTVA** de l'ordre de 5 M€ (en hausse par rapport à l'exercice précédent). En revanche, les recettes de subventions et de cessions devraient être plus faibles.

- **Quant à l'emprunt**, inscrit pour 19 M€ au BP 2012, il aura été réalisé pour 17,5 M€ au budget principal. Les hypothèses de construction du BP 2013 tablent sur une fourchette de 19 à 20 M€.

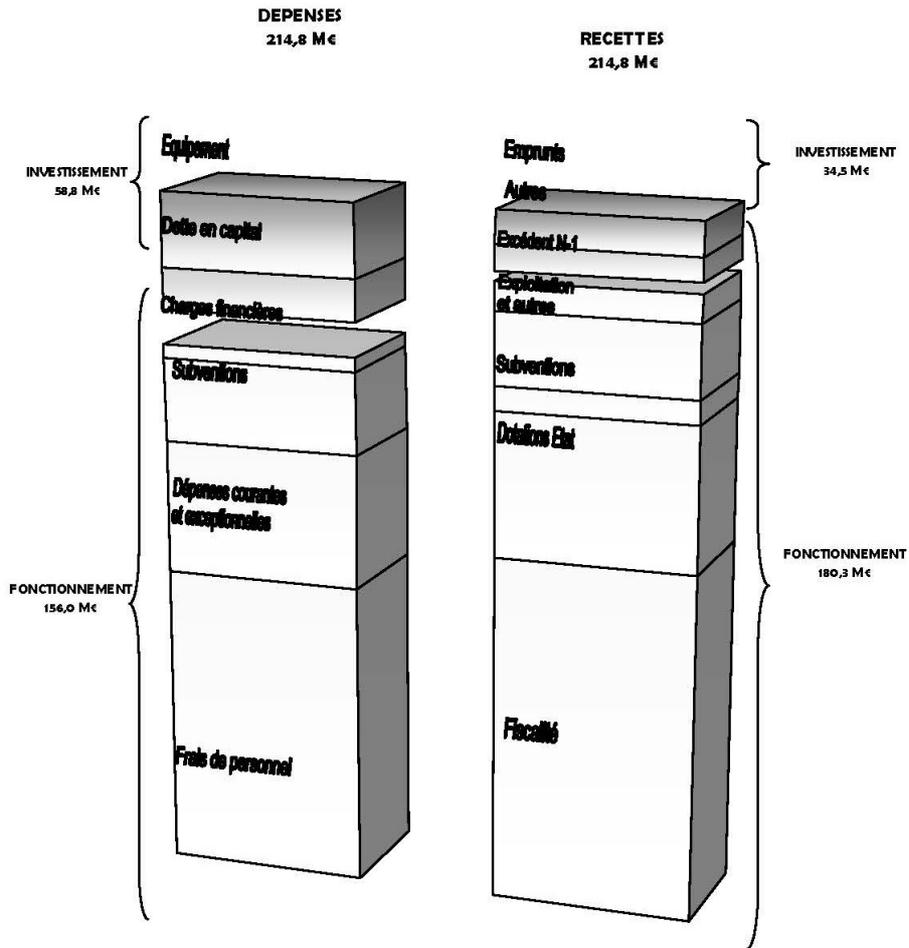
Au final, l'équilibre définitif du BP sera arrêté au Conseil Municipal du 4 mars 2013.

Sous réserve des derniers arbitrages, les comparatifs du BP 2012 et du BP 2013 s'établissent comme suit :

Les grands équilibres du Budget Primitif 2012 Budget Principal



Les grands équilibres du Budget Primitif 2013 (projet)
Budget Principal



VILLE DE BESANCON
DIRECTION FINANCES
Analyses et Prospective budgétaire

ANNEXE

I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

II - ETUDE COMPARATIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEES 2008 A 2011

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées sur les opérations réelles de chacun des exercices considérés, par agrégation des mandats payés ou des recettes encaissées, sans tenir compte des opérations d'ordre budgétaires.

Elles reprennent les concepts utilisés dans le Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales. La définition et le mode de calcul de ceux-ci se trouvent en fin de document.

Afin qu'une comparaison significative sur plusieurs exercices des différentes données puisse être établie, il n'a pas été tenu compte des mouvements financiers induits par la gestion active de la dette.

Il convient aussi de signaler que la Zone Franche Urbaine, le soutien à la Mission Locale et le soutien à l'ASQAB ont été transférés à la CAGB le 01/01/2009. A cette même date un nouveau budget annexe a été créé, celui de l'Archéologie Préventive. Il faut noter également, à partir du 01/06/2009, la mise en place de la mutualisation des services Ressources Humaines de la Ville, du CCAS et de la CAGB.

A compter du 17/06/2010, un nouveau budget annexe a été créé pour l'aménagement de la zone d'activités Madeleine Brès.

Des changements de périmètre financier sont intervenus au 01/01/2011 : création de l'établissement public – Citadelle – Patrimoine mondial (RAP), de l'Entente Intercommunale Besançon, Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération, de la RAP Rodia mais aussi création au 01/07/2011 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour l'Ecole Régionale des Beaux Arts.

- 2 -

I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011
Balance générale
(en milliers d'euros)

A) DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE (1)

	Budget Principal	Eau	Assainissement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Investissement	60 049	5 972	9 321	9	156	0	0	1 410	54	0	76 970
Fonctionnement	147 498	5 365	5 270	557	312	0	0	266	1 484	466	161 217
TOTAUX	207 547	11 337	14 590	566	467	0	0	1 676	1 537	466	238 188

1) conformément aux définitions du Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutées aux dépenses d'investissement.

B) RECETTES REELLES DE L'EXERCICE (1)

	Budget Principal	Eau	Assainissement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Investissement	32 565	4 046	4 294	108	179	0	0	2 769	10	0	43 971
Fonctionnement	178 848	8 308	11 328	643	520	0	0	806	1 673	0	202 125
TOTAUX	211 413	12 354	15 622	751	698	0	0	3 575	1 683	0	246 097

1) la part de l'excédent de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement a été reprise dans les recettes d'investissement.

C) CONSTITUTION DES EXCEDENTS 2011

	Budget Principal	Eau	Assainissement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bres	TOTAL
Montants cumulés 2010	9 480	1 231	4 501	130	179	-5	-187	2 748	129	0	18 206
Part affectée à l'investissement 2011	967	794	3 889	104	179	0	0	2 000	-5	0	7 718
Résultat antérieur disponible	8 513	447	612	26	0	-5	-187	749	134	0	10 488
Montants exercice 2011 (B-A)	3 866	1 016	1 031	186	231	0	0	1 899	146	-466	7 909
Montants cumulés 2011	12 379	1 463	1 843	212	231	-5	-187	2 647	280	-466	18 397

- 3 -

REPARTITION ENTRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
(en milliers d'euros)

Dépenses réelles totales	2010		2011	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal	199 183	87,75	207 547	87,14
Eau	11 269	4,96	11 337	4,76
Assainissement	12 599	5,55	14 590	6,13
S.S.A.D.P.A.	563	0,25	566	0,24
Forêts communales	461	0,20	467	0,20
ZA Champs Montants	0	0,00	0	0,00
ZA Thomas Edison	0	0,00	0	0,00
Chauffage urbain	1 956	0,86	1 676	0,70
Archéologie	957	0,42	1 537	0,65
ZA Madeleine Bres	0	0,00	466	0,20
TOTAUX	226 986	100,00	238 188	100,00

**REPARTITION ENTRE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**
(en milliers d'euros)

Dépenses réelles totales	2010		2011	
	Valeurs	%	Valeurs	%
INVESTISSEMENT (avec travaux en régie)	73 423	32,35	76 970	32,32
FONCTIONNEMENT (hors travaux en régie)	153 563	67,65	161 217	67,68
TOTAUX	226 986	100,00	238 188	100,00

- 4 -

VENTILATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
(avec travaux en régie)
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2010		2011	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	5 006	8,47	5 512	9,18
Enseignement - Formation	4 146	7,01	2 717	4,53
Culture	12 361	20,91	7 555	12,58
Vie des quartiers	1 211	2,05	637	1,06
Sports	1 330	2,25	1 843	3,07
Action sociale - Santé	782	1,32	963	1,60
Protection civile - Ordre public	14	0,02	2	0,00
Actions économiques	1 152	1,95	1 514	2,52
Urbanisme - Aménagement urbain	13 681	23,14	20 246	33,72
Espaces verts - Environnement	1 335	2,26	1 415	2,36
Voirie - Stationnement - Circulation	5 488	9,28	4 652	7,75
Eclairage public	1 884	3,19	1 474	2,45
Remboursement dette en capital	10 607	17,94	11 298	18,82
Divers	117	0,20	220	0,37
SOUS-TOTAL	59 114	100,00	60 049	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	14 309		16 921	
TOTAL	73 423		76 970	

- 5 -

VENTILATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
(hors travaux en régie)
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2010		2011	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	33 967	24,25	35 140	23,82
Information - Communication - Relat. publiques	3 950	2,82	3 877	2,63
Enseignement - Formation	12 512	8,93	12 526	8,49
Culture	20 586	14,70	24 260	16,45
Vie des quartiers	5 972	4,26	6 331	4,29
Sports	8 668	6,19	8 904	6,04
Action sociale	19 775	14,12	20 006	13,56
Santé	1 112	0,79	1 252	0,85
Protection civile - Ordre public	3 634	2,59	4 099	2,78
Actions économiques	2 719	1,94	2 803	1,90
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	7 573	5,41	7 799	5,29
Espaces verts - Environnement	6 542	4,67	6 600	4,47
Voirie - Stationnement - Circulation	10 746	7,67	11 326	7,68
Opérations financières (1)	2 006	1,43	2 286	1,55
Divers	307	0,22	288	0,20
SOUS-TOTAL	140 069	100,00	147 498	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	13 494		13 720	
TOTAL	153 563		161 217	

(1) en tenant compte des intérêts de dette

- 6 -

**REPARTITION DES SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENT ENCAISSEES**
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2010		2011	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	241	2,32	1	0,01
Enseignement - Formation	240	2,32	9	0,08
Culture	2 489	24,02	5 625	49,42
Vie des quartiers	176	1,70	72	0,63
Sports	314	3,03	39	0,34
Action sociale - Santé	109	1,05	116	1,02
Actions économiques	378	3,65	86	0,76
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	4 233	40,86	3 281	28,83
Environnement - Forêts - Espaces verts	716	6,91	103	0,91
Voirie - Stationnement - Circulation	1 426	13,77	2 011	17,67
Divers	37	0,36	39	0,34
SOUS-TOTAL	10 360	100,00	11 381	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	6 423		1 442	
TOTAL	16 783		12 823	

- 7 -

BUDGET PRINCIPAL
REPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA VILLE
PAR SECTEURS D'ACTIVITES (EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT)
(en milliers d'euros)

	2010		2011	
	Valeurs	%	Valeurs	%
<u>Equipement</u>				
Secteur culturel	3 601	38,07	2 758	31,06
Secteur économique	5 533	58,49	6 026	67,87
Secteur Social	126	1,33	95	1,07
Secteur sportif	200	2,11	0	0,00
SOUS-TOTAL	9 460	100,00	8 878	100,00
<u>Fonctionnement</u>				
Secteur culturel	4 796	22,46	8 092	32,11
Secteur économique	1 476	6,92	1 588	6,30
Secteur Social	12 891	60,38	13 385	53,11
Secteur sportif	2 188	10,25	2 138	8,48
SOUS-TOTAL	21 351	100,00	25 202	100,00
TOTAL GENERAL	30 811		34 080	

BUDGET PRINCIPAL
GRANDES MASSES DES DEPENSES REELLES
(en milliers d'euros)

	2010		2011	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Dépenses d'équipement (avec travaux en régie)	38 654	65,39	39 598	65,94
Subvention d'équipement et fonds de concours	9 460	16,00	8 878	14,79
Remboursement de la dette en capital	10 607	17,94	11 298	18,82
Autres dépenses d'investissement	393	0,66	274	0,46
Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie	59 114	100,00	60 049	100,00
Rémunérations et charges personnel permanent et vacataire	83 687	59,75	84 651	57,39
Remboursement de la dette - intérêts	2 006	1,43	2 286	1,55
Subventions de fonctionnement versées	21 391	15,27	25 202	17,09
Charges à caractère général (chapitre 011 hors travaux en régie)	29 637	21,16	30 768	20,86
Autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors 657)	2 710	1,94	3 529	2,39
Autres dépenses de fonctionnement	637	0,45	1 062	0,72
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	140 069	100,00	147 498	100,00
Dépenses réelles totales	199 183		207 547	
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice précédent	17 365		18 649	
DEPENSES TOTALES	216 548		226 196	